



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Legal and Constitutional Affairs

Chair:

The Honourable LISE BACON

Wednesday, February 16, 2005

Thursday, February 17, 2005

Issue No. 6

Second and third (last) meetings on:

Bill C-302, An Act to change the name
of the electoral district of
Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich

Second and third (last) meetings on:

Bill C-304, An Act to change the name
of the electoral district of Battle River

Second and third (last) meetings on:

Bill C-36, An Act to change the boundaries
of the Acadie—Bathurst
and Miramichi electoral districts

INCLUDING:

THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-302)

THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-304)

and

THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-36)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Affaires juridiques et constitutionnelles

Présidente :

L'honorable LISE BACON

Le mercredi 16 février 2005

Le jeudi 17 février 2005

Fascicule n° 6

Deuxième et troisième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-302, Loi visant à modifier
le nom de la circonscription électorale de
Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich

Deuxième et troisième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-304, Loi visant à modifier le nom
de la circonscription électorale de Battle River

Deuxième et troisième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-36, Loi modifiant les limites
des circonscriptions électorales
d'Acadie—Bathurst et de Miramichi

Y COMPRIS :

LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-302)

LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-304)

et

LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-36)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Lise Bacon, *Chair*

The Honourable J. Trevor Eyton, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Mercer
* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.)	Milne
Cools	Nolin
Joyal, P.C.	Pearson
* Kinsella (or Stratton)	Ringuette
*Ex officio members	Rivest
	Sibbeston

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Présidente : L'honorable Lise Bacon

Vice-président : L'honorable J. Trevor Eyton

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Mercer
* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.)	Milne
Cools	Nolin
Joyal, C.P.	Pearson
* Kinsella (ou Stratton)	Ringuette
*Membres d'office	Rivest
	Sibbeston

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 16, 2005
(15)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day, at 4:10 p.m., in room 257, East Block, the Honourable Lise Bacon, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bacon, Cools, Joyal, P.C, Mercer, Milne, Ringuette and Sibbeston (8).

Other senator present: The Honourable Senator Losier-Cool (1).

In attendance: From the Library of Parliament, Margaret Young and Megan Furi, Analysts.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, February 1, 2005, the committee continued its consideration of Bill C-36. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5.*)

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, December 7, 2004, the committee continued its consideration of Bill C-302. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5.*)

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, December 7, 2004, the committee continued its consideration of Bill C-304. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5.*)

WITNESSES:

Elections Canada:

Jean-Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer;

Diane R. Davidson, Deputy Chief Electoral Officer and Chief Legal Counsel;

Rennie Molnar, Senior Director, Register and Geography.

Mr. Kingsley made an opening statement and, together with the other witnesses, answered questions.

It was agreed that a letter from Senator Joyal to Jean-Pierre Kingsley be filed as an exhibit (Exhibit 5900-1.38/L1-C-36, C-302, C-304, 6, "4").

It was agreed that a letter from Jean-Pierre Kingsley to Senator Joyal be filed as an exhibit (Exhibit 5900-1.38/L1-C-36, C-302, C-304, 6, "5").

At 5:35 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 16 février 2005
(15)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 10, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Lise Bacon (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Bacon, Cools, Joyal, C.P., Mercer, Milne, Ringuette et Sibbeston (8).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Losier-Cool (1).

Également présentes : De la Bibliothèque du Parlement, Margaret Young et Megan Furi, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 1^{er} février 2005, le comité poursuit son examen du projet de loi C-36. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 5 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 décembre 2004, le comité poursuit son examen du projet de loi C-302. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 5 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 décembre 2004, le comité poursuit son examen du projet de loi C-304. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 5 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Élections Canada :

Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections;

Diane R. Davidson, sous-directrice générale des élections et première conseillère juridique;

Rennie Molnar, directeur principal, Registre et Géographie.

M. Kingsley fait une déclaration puis, aidé des autres témoins, répond aux questions.

Il est convenu qu'une lettre du sénateur Joyal envoyée à Jean-Pierre Kingsley soit remise au greffier du comité (pièce 5900-1.38/L1-C-36, C-302, C-304, 6, « 4 »).

Il est convenu qu'une lettre de Jean-Pierre Kingsley envoyée au sénateur Joyal soit remise au greffier du comité (pièce 5900-1.38/L1-C-36, C-302, C-304, 6, « 5 »).

À 17 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, February 17, 2005
(16)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day, at 10:47 a.m., in room 257, East Block, the Honourable Lise Bacon, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bacon, Joyal, P.C, Mercer, Milne, Pearson, Ringuette and Sibbeston (8).

Other senators present: The Honourable Senators Losier-Cool (1).

In attendance: From the Library of Parliament, Margaret Young and Megan Furi, Analysts.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, February 1, 2005, the committee continued its consideration of Bill C-36. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5.*)

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, December 7, 2004, the committee continued its consideration of Bill C-302. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5.*)

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, December 7, 2004, the committee continued its consideration of Bill C-304. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5.*)

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-36.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that schedule 1 carry.

It was agreed that schedule 2 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that this bill be adopted without amendment.

It was agreed that observations be appended to the report.

It was agreed that the Chair report this bill to the Senate without amendment, but with observations.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-302.

It was moved by the Honourable Senator Milne:

That clause-by-clause consideration of Bill C-302 be dispensed with;

That Bill C-302 be deemed adopted without amendment;

OTTAWA, le jeudi 17 février 2005
(16)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à 10 h 47, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable sénateur Lise Bacon (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Bacon, Joyal, C.P., Mercer, Milne, Pearson, Ringuette et Sibbeston (8).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Losier-Cool (1).

Également présentes : Margaret Young et Megan Furi, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 1^{er} février 2005, le comité poursuit son examen du projet de loi C-36. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 5 des Délibérations du comité.*)

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 décembre 2004, le comité poursuit son examen du projet de loi C-302. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 5 des Délibérations du comité.*)

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 décembre 2004, le comité poursuit son examen du projet de loi C-304. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 5 des Délibérations du comité.*)

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-36.

Il est convenu que l'étude du titre soit reportée.

Il est convenu que l'article 1 soit adopté.

Il est convenu que l'article 2 soit adopté.

Il est convenu que l'article 3 soit adopté.

Il est convenu que l'article 4 soit adopté.

Il est convenu que l'annexe 1 soit adoptée.

Il est convenu que l'annexe 2 soit adoptée.

Il est convenu que le titre soit adopté.

Il est convenu que ce projet de loi soit adopté sans amendement.

Il est convenu d'annexer des observations au rapport.

Il est convenu que la présidente fasse rapport au Sénat de ce projet de loi sans amendement, mais avec observations.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-302.

Il est proposé par l'honorable sénateur Milne :

Qu'on s'abstienne de procéder à l'étude article par article complète du projet de loi C-302;

Que le projet de loi C-302 soit réputé adopté sans amendement;

That observations be appended to the report; and
That the Chair report the bill to the Senate without amendment but with observations.
The question being put on the motion, it was adopted.
It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-304.
It was moved by the Honourable Senator Joyal, P.C.:
That clause-by-clause consideration of Bill C-304 be dispensed with;
That Bill C-304 be deemed adopted without amendment;
That observations be appended to the report; and
That the Chair report the bill to the Senate without amendment but with observations.
The question being put on the motion, it was adopted.
At 10:55 p.m., in accordance with rule 92(f), the committee proceeded in camera to consider a draft report.
It was agreed that staff be permitted to remain during the in camera session.
It was agreed that the Steering Committee be empowered to approve the final text of the observations to Bill C-36.
It was agreed that the observations to Bills C-302 and C-304 be adopted as amended.
At 11:42 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.
ATTEST:

*Le greffier du comité,
Adam Thompson
Clerk of the Committee*

Que des observations soient annexées au rapport;
Que la présidente fasse rapport au Sénat du projet de loi sans amendement, mais avec observations.
La question, mise aux voix, est adoptée.
Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-304.
Il est proposé par l'honorable sénateur Joyal, C.P. :
Qu'on s'abstienne de procéder à l'étude article par article complète du projet de loi C-304;
Que le projet de loi C-304 soit réputé adopté sans amendement;
Que des observations soient annexées au rapport;
Que la présidente fasse rapport au Sénat du projet de loi sans amendement, mais avec observations.
La question, mise aux voix, est adoptée.
À 10 h 55, conformément à l'alinéa 92f) du Règlement, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour examiner une ébauche de rapport.
Il est convenu que le personnel soit autorisé à rester dans la pièce pendant la séance à huis clos.
Il est convenu que le comité de direction soit habilité à approuver le texte final des observations annexées au projet de loi C-36.
Il est convenu que les observations modifiées sur les projets de loi C-302 et C-304 soient adoptées.
À 11 h 42, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.
ATTESTÉ :

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, February 17, 2005

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-302, An Act to change the name to the electoral district of Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, December 7, 2004, examined the said Bill and now reports the same without amendment but with observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

La présidente,

LISE BACON

Chair

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 17 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-302, Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 7 décembre 2004, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

OBSERVATIONS
to the Third Report of the
Standing Senate Committee on
Legal and Constitutional Affairs

Bill C-302 is a Private Member's Bill that changes the name of the electoral district of "Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich" to that of "Kitchener—Connestoga." Your Committee heard testimony to the effect that a previous Bill (Bill C-20, S.C. 2004, c.19) contained an error. Most people in the riding concerned had thought agreement had been reached on the name Kitchener—Connestoga, and the election had been held under it. Bill C-20, however, changed that name to one that most thought was inappropriately long.

Your Committee accepts the uncontradicted testimony before us that a mistake was made in 2004. It is not your Committee's role to assess where the blame for such a mistake should be placed. Your Committee does wish to comment, however, on the process used to change the names of electoral districts once a Representation Order has come into force following each decennial census.

The origin of the need for Bill C-302 is not the Representation Order, but rather the Bill in the spring of 2004 that we mentioned above. When your Committee reported that Bill to the Chamber on May 6, 2004, we observed, as we had repeatedly over the last four years, that the process for changing riding names should be open and transparent. We reiterated our previous recommendation that, before a name is changed by an Act of Parliament, there should be a requirement for public notice in the constituency concerned and provision made for public consultation, following Guidelines provided by the Chief Electoral Officer. Had notice been given and input sought on the proposal to change the name of the electoral district of Kitchener—Connestoga, it is highly likely that the error in Bill C-20 would have been caught, and the present Bill rendered unnecessary.

Every change of name of an electoral district leads to additional costs and work for Elections Canada. The process for changing names should reflect that fact, and should also reflect the great degree to which local residents often identify with the name of an electoral district. They deserve to be consulted. For those reasons, your Committee once again urges the adoption of an open and transparent process for changing the names of electoral districts by Act of Parliament.

OBSERVATIONS
annexées au 3^e rapport du
Comité sénatorial permanent des
Affaires juridiques et constitutionnelles

Le projet de loi C-302 est un projet de loi d'initiative parlementaire qui modifie le nom de la circonscription électorale de « Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich » en le remplaçant par « Kitchener—Connestoga ». Votre comité a entendu un témoignage à l'effet qu'un projet de loi précédent (projet de loi C-20, S.C. 2004, c.19) contenait une erreur. La plupart des habitants de la circonscription concernée pensaient qu'une entente était intervenue sur le nom Kitchener—Connestoga, et l'élection avait été tenue sous ce nom. Toutefois, le projet de loi C-20 a changé ce nom pour le remplacer par un autre que la plupart des gens jugeaient beaucoup trop long.

Votre comité accepte le témoignage non contredit qui nous est présenté à l'effet qu'une erreur a été commise en 2004. Il n'incombe pas à votre comité de déterminer à qui il faudrait faire porter le blâme pour une telle erreur. Votre comité souhaite cependant faire un commentaire sur le processus utilisé pour modifier les noms de circonscriptions électorales une fois qu'un décret de représentation électorale est entré en vigueur après chaque recensement décennal.

L'origine de la nécessité du projet de loi C-302 n'est pas le décret de représentation électorale mais plutôt le projet de loi susmentionné déposé au printemps 2004. Lorsque votre comité a fait rapport de ce projet de loi à la Chambre le 6 mai 2004, nous avons fait remarquer, comme nous l'avions fait précédemment à plusieurs reprises, que le processus de modification des noms de circonscriptions devrait être ouvert et transparent. Nous avons réitéré notre recommandation antérieure à l'effet que, avant qu'un nom soit modifié par une loi du Parlement, il faudrait exiger la publication d'un avis public dans la circonscription concernée et prévoir une consultation du public, en suivant des lignes directrices élaborées par le directeur général des élections. Si un avis avait été donné et si on avait cherché à obtenir des commentaires sur la proposition visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Kitchener—Connestoga, il est très probable que l'erreur contenue dans le projet de loi C-20 aurait été remarquée, et que le projet de loi actuel serait inutile.

Tout changement du nom d'une circonscription électorale entraîne du travail et des coûts supplémentaires pour Elections Canada. Le processus de modification des noms devrait tenir compte de cette situation et devrait également refléter le fait que les résidents locaux s'identifient souvent au nom d'une circonscription électorale. Ils méritent d'être consultés. Pour ces motifs, votre comité demande encore une fois l'adoption urgente d'un processus ouvert et transparent visant à modifier les noms des circonscriptions électorales par une loi du Parlement.

Thursday, February 17, 2005

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-304, An Act to change the name to the electoral district of Battle River, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, December 7, 2004, examined the said Bill and now reports the same without amendment but with observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

La présidente,

LISE BACON

Chair

Le jeudi 17 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-304, Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Battle River, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 7 décembre 2004, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**OBSERVATIONS
to the Fourth Report of the
Standing Senate Committee on
Legal and Constitutional Affairs**

Bill C-304 is a Private Member's Bill that changes the name of the electoral district of "Battle River" to that of "Westlock—St. Paul." Your Committee heard testimony that a previous Bill (Bill C-20, S.C. 2004, c.19) had changed the name of the wrong riding. Indeed, the name Battle River is based on a landmark that is not within the boundaries of the electoral district.

Your Committee accepts the uncontradicted testimony before us that a mistake was made in 2004. It is not your Committee's role to assess where the blame for such a mistake should be placed. Your Committee does wish to comment, however, on the process used to change the names of electoral districts once a Representation Order has come into force following each decennial census.

The origin of the need for Bill C-304 is not the Representation Order, but rather the Bill in the spring of 2004 that we mentioned above. When your Committee reported that Bill to the Chamber on May 6, 2004, we observed, as we had repeatedly over the last four years, that the process for changing riding names should be open and transparent. We reiterated our previous recommendation that, before a name is changed by an Act of Parliament, there should be a requirement for public notice in the constituency concerned and provision made for public consultation, following Guidelines developed by the Chief Electoral Officer. Had notice been given and input sought on the proposal to change the name of the electoral district to Battle River, it is highly likely that the error in Bill C-20 would have been caught, and the present Bill rendered unnecessary.

Every change of name of an electoral district leads to additional costs and work for Elections Canada. The process for changing names should reflect that fact, and should also reflect the great degree to which local residents often identify with the name of an electoral district. They deserve to be consulted. For those reasons, your Committee once again urges the adoption of an open and transparent process for changing the names of electoral districts by Act of Parliament.

**OBSERVATIONS
annexées au 4^e rapport du
Comité sénatorial permanent des
Affaires juridiques et constitutionnelles**

Le projet de loi C-304 est un projet de loi d'initiative parlementaire qui modifie le nom de la circonscription électorale de « Battle River » en le remplaçant par « Westlock—St. Paul ». Votre comité a entendu un témoignage à l'effet qu'un projet de loi précédent (projet de loi C-20, S.C. 2004, c.19) avait modifié le nom de la mauvaise circonscription. En fait, le nom de Battle River est fondé sur un point de repère qui ne se trouve pas dans les limites de la circonscription électorale.

Votre comité accepte le témoignage non contredit qui nous est présenté à l'effet qu'une erreur a été commise en 2004. Il n'incombe pas à votre comité de déterminer à qui il faudrait faire porter le blâme pour une telle erreur. Votre comité souhaite cependant faire un commentaire au sujet du processus utilisé pour modifier les noms de circonscriptions électorales une fois qu'un décret de représentation électorale est entré en vigueur après chaque recensement décennal.

L'origine de la nécessité du projet de loi C-304 n'est pas le décret de représentation électorale mais plutôt le projet de loi susmentionné déposé au printemps 2004. Lorsque votre comité a fait rapport de ce projet de loi à la Chambre le 6 mai 2004, nous avons fait remarquer, comme nous l'avions fait précédemment à plusieurs reprises, que le processus de modification des noms de circonscriptions devrait être ouvert et transparent. Nous avons réitéré notre recommandation antérieure à l'effet que, avant qu'un nom soit modifié par une loi du Parlement, il faudrait exiger la publication d'un avis public dans la circonscription concernée et prévoir une consultation du public, en suivant des lignes directrices élaborées par le directeur général des élections. Si un avis avait été donné et si on avait cherché à obtenir des commentaires sur la proposition visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Battle River, il est très probable que l'erreur contenue dans le projet de loi C-20 aurait été remarquée, et que le projet de loi actuel serait inutile.

Tout changement du nom d'une circonscription électorale entraîne du travail et des coûts supplémentaires pour Elections Canada. Le processus de modification des noms devrait tenir compte de cette situation et devrait également refléter le fait que les résidents locaux s'identifient souvent au nom d'une circonscription électorale. Ils méritent d'être consultés. Pour ces motifs, votre comité demande encore une fois l'adoption urgente d'un processus ouvert et transparent visant à modifier les noms des circonscriptions électorales par une loi du Parlement.

Tuesday, February 22, 2005

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-36, An Act to change the boundaries of the Acadie—Bathurst and Miramichi electoral districts, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, February 1, 2005, examined the said Bill and now reports the same without amendment but with observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

La présidente,

LISE BACON

Chair

Le mardi 22 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-36, Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie—Bathurst et de Miramichi, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 1^{er} février 2005, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**OBSERVATIONS
to the Fifth Report of the
Standing Senate Committee on
Legal and Constitutional Affairs**

Bill C-36 changes the boundaries of the “Acadie—Bathurst” and “Miramichi” electoral districts. The Bill was introduced in response to the decision of *Raïche v. Canada*, in which the Federal Court held that the Electoral Boundaries Commission for New Brunswick had erred in its application of the rules governing the preparation of its recommendations. The Court found that the Commission had not adequately heeded the importance of the *Official Languages Act* and the communities of interest that existed in the electoral districts. This is the first time since the introduction of the *Electoral Boundaries Readjustment Act* that a court has ordered that an electoral boundary be changed.

The Raïche decision revealed that there is no procedure in the *Electoral Boundaries Readjustment Act* to allow for the appointment of a boundary commission or the modification of the electoral map outside of the decennial redistribution process. Your Committee, therefore, recommends that the *Electoral Boundaries Readjustment Act* be amended to ensure that an independent and transparent mechanism is available to deal with any similar situation that may arise in the future.

Electoral boundaries must be decided in a way that is independent and transparent. While your Committee appreciates that the task of the boundary commissions is difficult, these commissions must pay more careful attention to community of interest and community of identity. We are of the opinion that they should be given more precise instructions on how to consider those factors. Moreover, when considering community of identity, boundary commissions should place significant weight on cultural identity. Your Committee believes that the law should be amended so that community of interest and community of identity are clearly defined and the importance of cultural identity recognized.

Your Committee also notes that other areas of interest, such as local geography, should be respected. Your Committee acknowledges the frustration of a number of Members of the House of Commons who have large ridings, made even larger when, for example, pockets of their ridings are isolated by natural barriers such as mountains or rivers. Boundary commissions must realize that what may appear logical on the map is not necessarily logical on the ground.

For these reasons, your Committee agrees with the recommendations of the 7th Report of the First session of the 38th Parliament of the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs, which stated:

**OBSERVATIONS
annexées au 5^e rapport du
Comité sénatorial permanent des
affaires juridiques et constitutionnelles**

Le projet de loi C-36 modifie les limites des circonscriptions électorales d’« Acadie—Bathurst » et de « Miramichi ». Le projet de loi a été déposé suite à la décision rendue dans l’affaire *Raïche c. Canada*, dans laquelle la Cour fédérale a affirmé que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nouveau-Brunswick avait erré dans son application des règles régissant la préparation de ses recommandations. La Cour a conclu que la Commission de délimitation n’avait pas convenablement tenu compte de l’importance de la *Loi sur les langues officielles* et des communautés d’intérêts existant dans les circonscriptions électorales. C’était la première fois depuis l’entrée en vigueur de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* qu’un tribunal ordonnait que la limite d’une circonscription électorale soit modifiée.

La décision Raïche a révélé que la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* ne prévoit aucune procédure pour la nomination d’une commission de délimitation ou la modification de la carte électorale en dehors du processus de découpage décennal. Par conséquent, votre Comité recommande de modifier la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* pour faire en sorte qu’il existe un mécanisme indépendant et transparent pour examiner les situations semblables qui pourraient se présenter dans l’avenir.

Les limites des circonscriptions électorales doivent être établies de façon indépendante et transparente. Même si votre Comité reconnaît que la tâche des commissions de délimitation est difficile, ces commissions doivent faire davantage attention aux communautés d’intérêts et à la spécificité. Nous sommes d’avis qu’elles devraient recevoir des instructions plus précises sur la façon d’examiner ces facteurs. De plus, lorsqu’elles prennent en considération la spécificité, les commissions de délimitation devraient accorder une grande importance à l’identité culturelle. Votre Comité estime que la loi devrait être modifiée de manière à définir clairement la communauté d’intérêts et la spécificité et à reconnaître l’importance de l’identité culturelle.

Votre Comité note également que d’autres secteurs d’intérêt, comme la géographie locale, devraient être respectés. Votre Comité reconnaît la frustration d’un certain nombre de députés de la Chambre des communes qui représentent de vastes circonscriptions, agrandies encore davantage lorsque, par exemple, des enclaves de leurs circonscriptions sont isolées par des barrières naturelles, telles des montagnes ou des rivières. Les commissions de délimitation doivent réaliser que ce qui peut sembler logique sur la carte ne l’est pas forcément sur le terrain.

Pour ces raisons, votre Comité accepte les recommandations contenues dans le 7^e rapport de la 1^{re} session de la 38^e législature du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes, qui stipulait :

Recommendation 3

The Electoral Boundaries Readjustment Act be amended to provide:

- a) A clear definition of the terms “community of interest” and “community of identity”; and
- b) More information or guidance by which community representation is assessed.

Recommendation 5

Electoral boundaries commissions pay close attention to topography and transportation routes.

In addition to the above recommendations, your Committee further recommends that community of identity be defined with particular attention to cultural identity.

Your Committee also recognizes that costs were incurred by the people who successfully challenged the validity of the 2003 Representation Order with respect to the ridings of Acadie—Bathurst and Miramichi. Your Committee therefore recommends that the costs incurred by those individuals be covered by the by the Privy Council Office.

Recommandation 3

Que la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales soit modifiée afin de fournir :

- a) Une définition claire des termes « communauté d'intérêts » et « spécificité »;
- b) Plus d'informations ou d'orientations sur l'évaluation de la représentation communautaire.

Recommandation 5

Que les commissions de délimitation tiennent compte des contraintes géographiques et des voies de transport.

Outre ces recommandations, le Comité recommande également qu'une attention particulière soit portée à l'identité culturelle dans la définition de la spécificité.

Votre Comité reconnaît de plus que des frais ont été encourus par les gens qui ont contesté avec succès la validité du décret de représentation électorale de 2003 concernant les circonscriptions d'Acadie—Bathurst et de Miramichi. Par conséquent, il recommande que les frais encourus par ces personnes soient assumés par le Bureau du Conseil privé.

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 16, 2005

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-36, to change the boundaries of the Acadie—Bathurst and Miramichi electoral districts, Bill C-302, to change the name of the electoral district of Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich and Bill C-304, to change the name of the electoral district of Battle River, met this day at 4:10 p.m. to give consideration to the bills.

Senator Lise Bacon (*Chairman*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: We have a quorum. We will start the meeting right away so as not to delay our guests.

[*English*]

Today, we have on our agenda Bills C-36, C-302 and C-304.

Our witnesses today are from Elections Canada, in the persons of Mr. Kingsley, Ms. Davidson and Mr. Molnar.

[*Translation*]

We welcome you, Mr. Kingsley. You are used to our committees. We are going to hear from you, and I have the impression the senators have a few questions to ask you.

Mr. Jean-Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer, Elections Canada: Thank you very much, and I thank you for introducing my two colleagues, who of course will join in the question and answer session, as usual.

[*English*]

I appreciate this opportunity to appear before you today on your review of Bills C-36, C-302 and C-304. I consider my appearances before Senate committees to be a clear reflection of my position as an officer of Parliament, that is to say, responsive to both Houses, and I welcome each one accordingly.

Bill C-302 and Bill C-304 would respectively change the name of the electoral district of Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich to Kitchener—Conestoga and the name of the electoral district of Battle River to Westlock—St. Paul. They would re-establish the names assigned by the independent federal electoral boundaries commissions for Ontario and Alberta respectively through the Electoral Boundaries Readjustment Act process. It would be a re-establishment of what the commissions decided as opposed to the changes enacted subsequent to that.

I have appeared on several occasions before this committee to discuss bills changing the names of electoral districts. Members of the committee will remember my testimony before this committee on April 1, 2004, during your review of Bill C-20, to change the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mercredi 16 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, qui a été saisi du projet de loi C-36 modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie—Bathurst et de Miramichi, du projet de loi C-302 visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich et le projet de loi C-304 visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Battle River, se réunit aujourd'hui à 16 h 10 pour étudier ces projets de loi.

Le sénateur Lise Bacon (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Nous avons quorum. Nous allons commencer la séance tout de suite pour ne pas retarder nos invités.

[*Traduction*]

Nous avons aujourd'hui à l'ordre du jour les projets de loi C-36, C-302 et C-304.

Nous entendrons des témoins d'Élections Canada : M. Kingsley, Mme Davidson et M. Molnar.

[*Français*]

Nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur Kingsley. Vous avez l'habitude de nos comités. On va vous entendre et j'ai l'impression que les sénateurs ont quelques questions à vous demander.

M. Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections, Élections Canada : Merci beaucoup et je vous remercie d'avoir présenté mes deux collègues qui, évidemment, se prêteront au jeu des questions et des réponses, comme d'habitude.

[*Traduction*]

Je suis heureux de comparaître devant vous aujourd'hui au moment où vous examinez les projets de loi C-36, C-302 et C-304. J'apprécie chacune de mes comparutions devant les comités du Sénat, qui traduisent clairement pour moi ma charge de haut fonctionnaire du Parlement, appelé à rendre des comptes à ses deux chambres.

Les projets de loi C-302 et C-304 proposent respectivement de renommer « Kitchener—Conestoga » la circonscription de Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich et « Westlock—St. Paul » celle de Battle River. Ils restaureraient ainsi les noms attribués par les commissions indépendantes de délimitation des circonscriptions fédérales de l'Ontario et de l'Alberta en application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, pour remplacer les nouveaux noms adoptés par la suite.

J'ai comparu à plusieurs reprises devant votre comité pour discuter de projets de loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions. Vous vous rappellerez sûrement que je suis venu témoigner devant vous le 1^{er} avril 2004, pendant votre étude du

names of certain electoral districts, for which, by the way, I was not called before the committee of the other House.

Bill C-36, the substantive bill before you, would change the boundaries of the Acadie—Bathurst and Miramichi electoral districts in New Brunswick. The electoral boundaries of Acadie—Bathurst described by the 2003 representation order were challenged before the Federal Court in *Raïche v. Canada (Attorney General)*. The court quashed the boundaries set by the 2003 representation order, citing concerns over the application of community of interest and requirements under the Official Languages Act. The judgment itself provided no specific remedy.

The government established a commission of inquiry with the specific mandate to look at these two electoral districts and to reconsider the boundaries. I was consulted on this matter by the minister responsible and fully agreed with this specific mechanism in light of its independence in arriving at its conclusions. The commission tabled a report recommending that part of the Parish of Allardville and part of the Parish of Bathurst, including the Pabineau Indian Reserve No. 11, be transferred to the electoral district of Acadie—Bathurst. Bill C-36 was introduced to implement this recommendation.

The purpose of this bill is to change the boundaries of the two ridings. Unlike a bill that changes just the name of a riding, Bill C-36 affects the ridings in which electors are located. It will necessitate the added process of redrawing the maps as well as realigning the register of electors for these two ridings. The bill also provides a mechanism for the continuation of the registered electoral district associations within the current electoral districts.

Bill C-36 would come into force on the first dissolution of Parliament that occurs three months or later from the day on which this proposed legislation receives Royal Assent or when I publish a notice in the *Canada Gazette* indicating that the necessary preparations have been made to bring the new electoral districts into operation and that they may therefore come into force on the first dissolution of Parliament that occurs after this notice is published.

[Translation]

This latter provision is simply meant to allow the preparation period to be less than three months if my Office requires less than three months to complete its preparation.

As far as my work is concerned, changes to either the names or boundaries of electoral districts have an impact on our geographical products.

On September 21, 2004, I wrote to senators, members of Parliament and political parties, informing them that reprints of our products, reflecting changes introduced by Bill C-20, would be available by mid-November 2004.

projet de loi C-20 qui visait à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales et au sujet duquel, soit dit en passant, je n'ai pas été appelé à comparaître devant le comité de l'autre chambre.

Le projet de loi C-36, le plus important, vise à changer les limites des circonscriptions d'Acadie—Bathurst et de Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Les limites de la circonscription d'Acadie—Bathurst, telles qu'elles sont décrites dans le décret de représentation de 2003, ont été contestées devant la Cour fédérale dans l'affaire *Raïche c. Canada (Procureur général)*. La cour, qui a jugé qu'on n'avait pas adéquatement appliqué le concept de « communauté d'intérêts » ni respecté les exigences de la Loi sur les langues officielles, a rejeté les limites établies dans le décret de représentation de 2003. Son jugement n'imposait toutefois pas de mesure corrective précise.

Le gouvernement a créé une commission d'enquête chargée spécifiquement d'étudier le cas des deux circonscriptions et d'en reconsidérer les limites. Le ministre responsable du dossier m'avait consulté à ce sujet-là, et j'approuvais entièrement ce mécanisme qui assurait l'indépendance du processus. La commission a recommandé dans son rapport que des parties des paroisses d'Allardville et de Bathurst, y compris la réserve indienne de Pabineau n° 11, soient transférées dans la circonscription d'Acadie—Bathurst. Le projet de loi C-36 fait suite à cette recommandation.

Ce projet de loi vise à modifier les limites des deux circonscriptions, et pas simplement leur nom, de sorte que des électeurs changeraient de circonscription. S'il est adopté, il faudra mettre à jour le Registre national des électeurs et redessiner les cartes en conséquence. Ce projet de loi prévoit aussi un mécanisme pour la continuation des associations de circonscription enregistrées dans ces circonscriptions.

Le projet de loi C-36 entrerait en vigueur à la première dissolution du Parlement survenant au moins trois mois après la date de la sanction royale ou, si je publie dans la *Gazette du Canada* un avis portant que les préparatifs nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles limites ont été faits et que celles-ci peuvent en conséquence entrer en vigueur, à la première dissolution du Parlement survenant après la publication de cet avis.

[Français]

Cette deuxième option vise simplement à autoriser une période de préparation plus courte que trois mois au cas où mon bureau pourrait terminer ses préparatifs en moins de trois mois.

En ce qui concerne mon travail, tout changement au nom ou aux limites d'une circonscription nécessite la modification de nos produits géographiques.

Le 21 septembre 2004, j'ai écrit aux sénateurs, aux députés et aux partis politiques pour leur signaler que des versions à jour de nos produits de géographie officielle, c'est-à-dire tenant compte des changements du projet de loi C-20, pourraient être obtenues à la mi-novembre 2004.

However, soon after sending the letter, I became aware that more name changes would be put forward. Consequently, I cancelled the order for the reprint.

We are ready to do a reprint digitally at any time, and our Web site displays the up-to-date digital information reflecting the name changes resulting from C-20.

Despite the fact that there are other bills before Parliament, for instance Bill C-323, An Act to change the name of the electoral district of Welland, which received first reading on February 7, 2005, once Bill C-36, Bill C-302 and Bill C-304 are assented to, we will reprint our geographical products.

The cost of reprinting our maps, atlases and other official products will be some \$200,000. We also have to update our computer systems to allow us to produce preliminary lists of electors and related information, including the voter information cards, maps and geographical products required by candidates and parties during an election.

Under the Electoral Boundaries Readjustment Act, the Office of the Chief Electoral Officer is responsible for a number of duties with respect to redistribution, including providing support services to the commissions, and implementing their decisions through a variety of professional, financial, technical and administrative functions.

Electoral boundaries are systematically reviewed in this country by an impartial process and with the interests of the public clearly in mind. It is a redistribution process that is admired throughout the world.

But every system devised by humans can always be improved. It is in this context that my office plans to table, before the adjournment of this sitting of Parliament, a report containing recommendations to the Electoral Boundaries Readjustment Act. I have already consulted the chairs of the commissions to obtain their views on this matter.

This concludes my remarks. My colleagues and I would be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you. With regard to Bill C-36, this is a highly exceptional context. I would like to have your view on corrective measures that are logically necessary if we want to correct the situation adequately.

We can list them in two parts. Would it not be prudent to take action on the very definition of the main concepts that the commission is called upon to interpret? For example, if a proposal was made to amend the Electoral Boundaries Readjustment Act to include a clear definition of "community of interest," would that not facilitate the work of the commission members?

Cependant, peu de temps après l'envoi de cette lettre, j'ai été avisé que d'autres changements de nom seraient proposés. J'ai donc annulé la commande d'impression des nouvelles versions de nos produits.

Cependant, nous sommes prêts à imprimer ces produits en tout temps et les changements de nom du projet de loi C-20 ont été ajoutés aux documents informatiques affichés sur notre site Web.

D'autres projets de loi sont actuellement à l'étude au Parlement, dont le projet de loi C-323, Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Welland, approuvé en première lecture le 7 février 2005. Dès que les projets de loi C-36, C-302 et C-304 recevront la sanction royale, si tel est le cas, nous procéderons à la réimpression de nos produits électoraux.

Les coûts de réimpression de nos cartes, de nos atlas et de nos autres produits seront d'environ 200 000 \$. Il nous faudra aussi, comme nous le faisons après tout redécoupage, mettre à jour nos systèmes informatiques servant à produire les nouvelles listes électorales préliminaires, ainsi que les documents connexes tels que les cartes d'information de l'électeur, les cartes géographiques et les autres produits dont ont besoin les candidats et les partis en période électorale.

Aux termes de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, le bureau du directeur général des élections est chargé d'un certain nombre de fonctions à l'égard du redécoupage, y compris de mettre en œuvre des moyens professionnels, financiers, techniques et administratifs pour soutenir les commissions et appliquer leurs décisions.

Au Canada, les limites des circonscriptions sont révisées systématiquement dans le cadre d'un processus de redécoupage impartial qui est clairement axé sur les intérêts de la population. Ce processus est admiré dans le monde entier.

Cela dit, il y a toujours place à de l'amélioration pour un système conçu par l'être humain. C'est pourquoi, d'ici la fin de la présente session parlementaire, mon bureau entend présenter au Parlement un rapport contenant des recommandations quant aux modifications à apporter à la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. J'ai déjà recueilli les commentaires des présidents des commissions à cet égard.

Voilà qui conclut ma présentation. Nous répondrons, mes collègues et moi, volontiers à vos questions.

La présidente : Merci. À propos du projet de loi C-36, c'est un contexte hautement exceptionnel. J'aimerais sonder votre avis sur des mesures correctrices qui s'imposent en toute logique, si nous voulons adéquatement rectifier le tir.

On peut les décliner en deux volets. Ne serait-il pas avisé d'agir au niveau de la définition même des principaux concepts que la commission est appelée à interpréter? Par exemple, si une proposition a été formulée pour amender la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, pour inclure une définition claire de « communauté d'intérêt », est-ce que cela ne faciliterait pas le travail des commissaires?

Second, for the commission to be entirely independent and clearly competent, it is imperative that all its members, who have varying sensibilities, be on the same wavelength at the outset with regard to basic concepts they are required to use in performing their duties.

From a practical standpoint, would it not be a good idea to take a closer look at the means that could be used to intervene with regard to the training or instructions that future commission members receive before they take up their duties?

The purpose of this initiative would definitely be to ensure that everyone has the same knowledge and understanding of the legal concepts they must deal with throughout their terms. I would like to have your comments on that point.

Mr. Kingsley: First, you have raised the question of the definition on which the electoral boundaries commissions would act. I have gone through the text many times, and when you consider that an electoral boundaries commission chaired by a judge had one interpretation of the act and a Federal Court judge had another, it is obvious that matters have to be clarified, because these are lawyers, who ultimately have differing opinions.

I intend to look into this in further detail in order to make recommendations and try to develop this.

The way the definition works right now is that it highlights the number and states that the commission must first consider it and consider something else. But it can also, and it must consider, at the same time it considers the number, the community of interest and community of identity factors, and so on. Then it states that it can make changes to the figure. There can definitely be some confusion. I believe there is a way of clarifying this in order to be categorical, in order to know what the commissions' first priority is.

Is it one person, one vote? Is it effective representation? What is the place of the community of interest? What is the place of the official language communities? What is the place of the other minority communities so that we can say to the commissions: here, what is the place of the rural electoral districts, of the remote electoral districts? When does that come into play? When does it become more important than other factors? We can clarify all this further. It won't be easy because, when I go through all the documents concerning it, I see myself in the shoes of the commission members and I think: I am being asked to square the circle here. That is what we are being asked. It is very hard because people don't automatically all live in a single group in the same community. There are minorities within minorities. How do you deal with these things? It will be difficult, but I believe we can make another attempt.

As regards training, I am pleased to have the opportunity to go through this with you in the Senate. I did it in the House of Commons before the Committee on Procedure and House Affairs.

Ensuite, pour que la commission soit pleinement indépendante et évidemment compétente, il est impératif que tous ses membres, dont les sensibilités sont variées, soient sur la même longueur d'ondes au départ, en ce qui a trait aux concepts fondamentaux qu'ils seront appelés à utiliser dans leurs fonctions.

Du point de vue pratique, serait-il intéressant de se pencher de plus près sur les moyens qui pourraient être déployés pour intervenir sur la formation ou les instructions que reçoivent les futurs commissaires, et ce même avant qu'ils entrent en fonction?

L'objectif de cette initiative viserait certainement à s'assurer que tous partagent les mêmes connaissances et la même compréhension des notions juridiques qu'ils sont confiés à manier tout au long de leur mandat. J'aimerais avoir vos commentaires à cet égard.

M. Kingsley : Vous soulevez d'abord la question de la définition selon laquelle agiraient les commissions de délimitation. J'ai parcouru le texte à moult reprises et lorsqu'on considère qu'une commission de délimitation présidée par un juge avait une interprétation de la loi, et qu'un juge de la Cour fédérale en avait une autre, il est clair qu'il faut tirer les choses au clair. Parce que ce sont des juristes, finalement, qui sont d'avis différent.

J'ai l'intention de me pencher là-dessus dans de plus amples détails pour faire des recommandations et tenter d'élaborer cela.

La façon que la définition fonctionne présentement, c'est qu'elle met en exergue le nombre et dit que la commission doit d'abord en tenir compte et tenir compte d'une autre chose. Mais elle peut aussi et elle doit tenir compte, en même temps qu'elle tient compte du nombre, des facteurs communauté d'intérêt et communauté d'identité, et cetera. Ensuite, elle dit qu'elle peut modifier en ce qui a trait au chiffre. Il peut y avoir, certainement, une confusion. Je crois qu'il y a moyen de tirer cela au clair pour être catégorique, pour savoir quelle est la première priorité des commissions.

Est-ce une personne, un vote? Est-ce la représentation efficace? Quelle est la place de la communauté d'intérêt? Quelle est la place des communautés linguistiques officielles? Quelle est la place des autres communautés minoritaires pour qu'on puisse dire aux commissions : voici, quelle est la place des circonscriptions rurales, des circonscriptions éloignées? À quel moment cela entre en ligne de compte? Quand cela devient-il plus important que les autres facteurs? On peut tirer tout cela au clair davantage. Cela ne sera pas facile parce que quand je parcours tous les documents concernant cela, je me vois dans les fonctions des commissaires et je me dis : on me demande de faire la quadrature du cercle ici. C'est ce qu'on nous demande. C'est très difficile parce que les gens ne vivent pas automatiquement tous d'un seul groupe dans la même communauté. Il y a des minorités parmi les minorités. Comment traite-t-on de ces choses-là? Cela va être difficile mais je crois qu'on peut faire une autre tentative.

En ce qui a trait à la formation, je suis heureux d'avoir l'occasion de parcourir cela avec vous au Sénat. Je l'ai fait à la Chambre des communes devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

We held a conference with all the commission members who had been appointed, the judges and the other two members, over two days in Ottawa. We brought in everyone before they started their work, from the moment, or nearly from the moment they were appointed. I remember it was in mid-March or around then. We gave them a feel for the event. I called it a conference, although that may not be the right term. A half-day was devoted to an in-depth discussion of community of interest. We had three academics who made presentations to the some 30 persons. I sent invitations to the members of the Committee on Procedure and House Affairs, to the extent they wanted one. I did so long in advance. Five committee members were at the proceedings, including the Chairman. There was a real roundtable.

Professor Courtney chaired the session. He is recognized as one of the leading lights in Canada. All the commission members received copies of Professor Courtney's book, which is, as it were, the redistribution bible. Two other professors, Jennifer Smith and Mr. Pelletier from Quebec, came and made presentations on these concepts.

It cannot be said that there is been no opportunity. The judge and the other members had an opportunity to discuss the matter with them. What is the weighting of one particular factor? What comes in second place? We held these discussions, which produced the results we have seen across Canada. I wanted to share this information with you because I got the impression in reading the evidence that the people around the table were not aware of these conferences. That was the first time since the redistribution, since around 1965, when the act was passed, when all commission members had been invited.

Previously, I had initiated the process with the judges only in the exercise preceding the redistribution.

Laudable efforts were made by the commissions that came, by members and by my office to have in-depth discussions on community of interest.

[English]

Senator Milne: Mr. Kingsley, you spoke about redistribution and about trying to put a square peg into a round hole and about how difficult it is. Every time it happens in Ontario, it seems as though the commissioners start from the large centres of population and work out. As a result, we end up with small rural areas in between that are jumbled together into one electoral district when there is absolutely no community of interest there whatsoever.

I wonder if you are looking at ways in which that can be corrected, because what ends up happening is that people living north of Brampton are dealing with people who live north of Scarborough — not quite that far, I am exaggerating; there are some ridings in between.

In regard to this problem of a community of interest, perhaps we should start taking it to the Federal Court more often. Communities become so badly split up and divided, and people

Nous avons tenu une conférence avec tous les commissaires qui avaient été nommés, les juges et les deux autres commissaires, deux jours, à Ottawa. On a fait venir tout le monde dès le début de leurs travaux, du moment qu'ils ont été nommés ou presque. Je me souviens c'était à la mi-mars ou à peu près. On les avait pressentis à l'événement. J'ai appelé cela une conférence, ce n'est peut-être pas le bon terme. Une demi-journée a été consacrée à une discussion approfondie de communauté d'intérêt. Nous avions trois universitaires qui faisaient des présentations devant les quelque 30 personnes. J'avais envoyé une invitation aux membres du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, dans la mesure qu'ils le voulaient. Je l'avais fait longtemps d'avance. Cinq membres du comité étaient présents, incluant le président, lors de ces délibérations. Il y a eu un vrai tour de table.

Le professeur Courtney présidait la session. Il est reconnu comme étant une des grandes sommités au Canada. Tous les membres des commissions ont reçu le livre, qui est en quelque sorte la bible sur le redécoupage, écrit par le professeur Courtney. Deux autres professeurs, Mme Jennifer Smith et M. Pelletier du Québec sont venus faire des présentations sur ces concepts.

On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'occasion. Le juge et les autres membres ont eu l'occasion de discuter entre eux. Quelle est la prépondérance d'une telle chose? Qu'est-ce qui vient en second lieu? Nous avons tenu ces discussions qui ont donné les résultats qu'on connaît à travers le Canada. J'ai voulu partager ces renseignements avec vous parce que j'ai eu l'impression, en lisant les témoignages, que les gens autour de la table n'étaient pas au courant de ces conférences. C'était la première fois depuis qu'il y a un redécoupage, depuis les années 1965, quand la loi a été adoptée, où tous les membres de la commission avaient été invités.

Précédemment, j'avais initié le processus avec les juges seulement lors de l'exercice précédent de redécoupage.

Il y a eu des efforts très louables faits de la part des commissions qui sont venues, des députés et de mon bureau pour avoir des discussions en profondeur sur la communauté d'intérêt.

[Traduction]

Le sénateur Milne : Monsieur Kingsley, vous avez parlé du redécoupage et vous avez dit que c'était la quadrature du cercle. Chaque fois que la chose se produit en Ontario, on dirait que les commissaires commencent par les grands centres à forte densité de population. Nous nous retrouvons donc avec de petites régions rurales, autour de ces grands centres, qui sont regroupées en une seule circonscription alors qu'elles n'ont absolument aucun intérêt commun.

J'aimerais savoir si vous cherchez des moyens de corriger ce problème parce que des gens qui habitent au nord de Brampton se retrouvent avec d'autres qui vivent au nord de Scarborough... J'exagère, bien sûr; il y a quelques circonscriptions entre les deux.

En ce qui concerne le problème de la communauté d'intérêts, nous devrions peut-être commencer à porter plus souvent des dossiers devant la Cour fédérale. Les communautés se retrouvent

end up having to drive 60 miles to their electoral office — to some community 60 miles away, in a direction opposite to where they normally drive for everything else that they do — every other function they do, from doctor to lawyer to everything.

I know it is a difficult problem, but I believe it needs to be looked at again, in particular the training of commissioners, because they really are urban-oriented every single time. That is my first question.

My second question is this: Has the Province of Ontario readjusted its riding boundaries and names to agree with the federal ones, since the last federal redistribution? I know they did previously, but I am not sure they done it this time because. This affects voter lists, as you sharing lists back and forth.

Third, with respect to the voter lists, they were appalling during the last election. The level of accuracy was dreadful. I worked in three different urban areas in Toronto. With respect to each one of them, when people speak about voter turnout being low, the reason was badly inflated voter lists. Almost every single rental unit in Toronto had not only the present residents listed, but also the previous residents listed and sometimes the ones before that listed. The actual residents were telephoned during the election, their doors were knocked on, and they would confirm that there were incorrect names listed. There must be some mechanism to get names off the list. It appears that once names get on a voter list, they stay on there forever. This badly affects the accuracy of the voter count, the percentage of people who come to vote. It badly affects every single thing that has to do with the election. This happened in Toronto, it happened in Brampton, and it happened in Calgary, in the ridings where I was working.

This is aside from what we are talking about today — but I have you here. These are problems that are integral to our electoral system. In my mind, the move to a permanent voters list was a bad mistake. It may have been easier at the time, it may give you a list to work from, but it is not working.

Mr. Kingsley: Senator Milne, when you say that I need to look at — and you gave a prescription of things with respect to your first question — I presume you mean in terms of the report that I would table. In terms of the work I do, I do not need to look at those things. I am not responsible for the commissions. I have no responsibility whatsoever for what the commissions decide.

Senator Milne: Who trains them?

Mr. Kingsley: I said we voluntarily offered to set up that conference. There is nothing that prescribes that this occurs in the law, but I have extended that and done that voluntarily. I have explained that half the day was spent on one issue. We spent

tellement divisées et éparpillées, et des gens finissent par devoir faire 60 milles de route pour se rendre au bureau de scrutin, dans la direction opposée à la communauté dans laquelle ils se rendent normalement pour toutes leurs autres affaires, par exemple pour aller chez le médecin ou l'avocat.

Je sais que c'est un problème difficile à résoudre, mais je suis d'avis qu'il faut examiner cette question encore une fois, en particulier la formation des commissaires parce qu'ils ont invariablement une mentalité urbaine. C'est ma première question.

Ma deuxième question est la suivante : le gouvernement de l'Ontario a-t-il rajusté les limites et les noms de ses circonscriptions depuis le dernier redécoupage fédéral, pour qu'elles correspondent à nos circonscriptions? Je sais qu'il l'a déjà fait dans le passé, mais je ne suis pas certaine qu'il l'ait fait la dernière fois. Cela a une influence sur les listes électorales, que vous vous partagez.

Troisièmement, en ce qui concerne justement les listes électorales, elles étaient dans un état déplorable lors de la dernière élection. Elles étaient truffées d'erreurs. J'ai travaillé dans trois zones urbaines différentes, à Toronto. Dans chaque cas, quand on parle du faible taux de participation, c'est parce que la liste électorale était sérieusement gonflée. Pour presque toutes les unités locatives de Toronto, on avait inscrit non seulement les occupants en place, mais aussi les occupants précédents et parfois même les autres avant. Pourtant, les occupants en place avaient reçu des appels au cours de la campagne, on était allé frapper à leur porte, et ils avaient confirmé qu'il y avait sur la liste des noms qui n'auraient pas dû s'y trouver. Il doit bien y avoir un mécanisme permettant d'enlever des noms de la liste. Mais il semble que, une fois qu'un nom se retrouve sur la liste électorale, il y reste jusqu'à la fin des temps. Cela nuit sérieusement à l'exactitude du calcul du nombre d'électeurs et du pourcentage de ceux qui vont voter — à absolument tout ce qui se rattache aux élections. Le cas s'est vu à Toronto, à Brampton et à Calgary, dans les circonscriptions où j'ai travaillé.

La question ne se rattache pas directement à ce que nous étudions aujourd'hui, mais j'en profite pendant que vous êtes là. Ce sont des problèmes qui font partie intégrante de notre système électoral. À mon avis, l'adoption d'une liste électorale permanente a été une grave erreur. C'était peut-être plus facile sur le moment, cela vous donne peut-être un point de départ, mais cela ne fonctionne pas.

M. Kingsley : Sénateur Milne, quand vous dites que je devrais me pencher sur certaines questions — et vous me prescrivez une foule de choses dans votre première question —, je présume que vous voulez parler du rapport que je vais déposer. Dans le cadre de mon travail, je n'ai pas à me pencher sur ces choses. Je ne suis pas responsable des commissions. Je n'ai rien à voir avec ce qu'elles décident.

Le sénateur Milne : Qui forme les membres de ces commissions?

M. Kingsley : J'ai dit que nous nous étions portés volontaires pour organiser cette conférence. Il n'y a rien qui nous y oblige dans la Loi, mais j'ai fait cette offre de ma propre initiative. J'ai expliqué que la moitié de la journée avait été consacrée à un seul

another day and a half on other matters relating to redistribution, so that they would understand their work. To the extent that one can have sessions with 10 judges and 20 other commissioners who are independent of mind, there is nothing that I can prescribe. I would not for one second prescribe anything to these people — not one thing. It is not the role of the Chief Electoral Officer; I made that very clear.

I appeared before two committees of the House of Commons. One committee was saying that I should not influence them, should not try to influence them; the other committee was telling me that I should. I said, “I want to reassure everybody” — as I want to reassure every senator — “I do not try to influence them at all.” I do not have to read their reports and comment on their reports to them. I do not have to appreciate their reports at all; I do not have to do anything with them except transmit them when they are finalized. That is my role.

Sustain all their activities — yes. Provide tools, which were lauded because of the extremely professional nature of the tools — all the commissions invariably commended us for the tools — that is what I do. I tax their accounts, as we say, in accordance with the law. That is what I do.

Senator Milne: Now that you have ripped a strip off me, Mr. Kingsley, would you please say something about the abominable shape of the voters list?

Mr. Kingsley: I am not attempting to rip a strip off you, but I am taking advantage of the opportunity to inform all the senators that there seems to be an impression that I am responsible for these things as Chief Electoral Officer, and I am not. I am not responsible for what the commissions do; I cannot be, by law.

It is something I have said — I would not even ask to be provided with this power as Chief Electoral Officer under the Electoral Boundaries Readjustment Act. You cannot have an independent body that is not independent.

Senator Milne: You have told us that.

Mr. Kingsley: With respect to the Ontario ridings, the ridings are the same, and have been so for a while. Ontario has effectively accepted that its boundaries would match the Ontario boundaries. With respect to the voters list, there are a number of things on which I can make a couple of comments.

We started off with 95 per cent of the names on the list; and we started off with 82 per cent of the names at the right place on the list, which was an improvement over the previous election. We also did targeted revision — that is to say, going door to door in areas where there is high mobility. Those are mainly apartment buildings. We have gone to residences for elder citizens — we target those as well — and we target student residences.

sujet. Nous avons passé une autre journée et demie à discuter d'autres questions relatives au redécoupage des circonscriptions, pour que les gens comprennent bien leur travail. Dans la mesure où ces séances peuvent réunir 10 juges et 20 autres commissaires indépendants d'esprit, je ne peux rien exiger. Je n'oserais surtout pas ordonner quoi que ce soit à ces gens-là, c'est certain. Ce n'est pas le rôle du directeur général des élections, et je l'ai précisé très clairement.

J'ai comparu devant deux comités de la Chambre des communes. Les membres d'un de ces comités disaient que je ne devais pas les influencer, ou chercher à les influencer, alors que ceux de l'autre me disaient le contraire. J'ai voulu rassurer tout le monde — tout comme je veux rassurer tous les sénateurs : je ne cherche pas du tout à les influencer. Je n'ai pas besoin de lire leurs rapports et de les commenter. Je n'ai pas à me faire une idée sur leurs rapports; je n'ai qu'à les transmettre une fois qu'ils sont terminés. C'est mon rôle.

Soutenir leurs activités, oui. Leur fournir des outils, qui ont d'ailleurs été très appréciés pour leur extrême professionnalisme — toutes les commissions, sans exception, nous ont félicités pour ces outils —, voilà ce que je fais. Je taxe leurs comptes, comme on dit, conformément à la Loi. C'est tout ce que je fais.

Le sénateur Milne : Après cette attaque en règle, monsieur Kingsley, pourriez-vous me dire deux mots au sujet de l'état abominable de nos listes électorales?

M. Kingsley : Je ne cherche pas à vous attaquer, mais je profite de l'occasion pour préciser à tous les sénateurs que, même si bien des gens semblent croire que je suis responsable de ces choses-là en tant que directeur général des élections, ce n'est pas le cas. Je ne suis pas responsable de ce que font les commissions; en vertu de la Loi, je ne peux pas l'être.

Je l'ai déjà dit : je ne voudrais même pas être investi de ce pouvoir à titre de directeur général des élections, en vertu de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. On ne peut pas avoir un organisme indépendant s'il n'est pas indépendant.

Le sénateur Milne : Vous nous l'avez déjà dit, en effet.

M. Kingsley : Dans le cas de l'Ontario, les circonscriptions restent les mêmes; elles n'ont pas été changées depuis un certain temps. L'Ontario a effectivement décidé que les limites de ses circonscriptions correspondraient à celles des circonscriptions fédérales. Et pour ce qui est de la liste électorale, il y a certaines choses que je voudrais commenter.

Quand nous avons commencé, nous avions 95 p. 100 des noms sur cette liste, et 82 p. 100 de ces noms étaient à la bonne place sur la liste, ce qui était une amélioration par rapport à l'élection précédente. Nous avons aussi effectué des révisions ciblées, en passant de porte en porte dans les secteurs où la population est très mobile. Il s'agit surtout des immeubles à appartements. Nous sommes aussi allés dans des résidences pour personnes âgées — que nous ciblons elles aussi — et des résidences pour étudiants.

We went to 1,200,000 houses — 10 per cent of the 12 million residences in Canada — and knocked on doors with revising agents so that they could modify the list in accordance with the replies they got. The take-up was about 280,000 replies. If we use that model — and say the take-up is 280,000 after you have literally knocked on the doors of those places — what would we do if we went back to door-to-door enumeration?

Senator Milne: In the apartments where six people are listed as living there but only two people live there, no matter how many times you tell me that you go back time and time again to try to redo these high-turnover places, I was still seeing building after building after building with that kind of voters list prepared. Let me tell you, if someone wants to commit fraud on Election Day, with the laws the way they are, all an individual has to do is go to the garbage containers of those buildings and pick up all the cards that have been thrown out because they do not apply to those particular apartments. They are there in the garbage containers in the hundreds after the mailings have gone out.

If somebody was really determined to beat the electoral laws, they would go around and collect these cards, and go to a committee room where people are, in good faith, working away, and say, Oh, this name looks like it might be you; you go and vote for this person. They can just deal them out on Election Day like cards; and I know that that has happened.

I really do think that there has to be some way, some methodology that is developed to get names off the list. They go on, but they do not seem to come off.

Mr. Kingsley: Through you, Madam Chair, may I ask Mr. Molnar, who is responsible for the register, to reply?

Mr. Rennie Molnar, Senior Director, Register and Geography, Elections Canada: As Mr. Kingsley said, for these high-mobility areas particularly, we go door to door. When we are unsuccessful in reaching people, we do not remove the names that were there, of course. However, if we make contact at the door, what we do is make sure that only the people who actually live there are the registered electors; so any other names at that address will be removed from the list. Our challenge, in that case, is making contact with the people at the door.

Senator Milne: In these buildings, it has to be contact in the evening, because they are not there during the day. You say you went to 10 per cent of the houses. In an area like Toronto, 30 or 40 per cent of the housing is high-rise.

Mr. Molnar: In fact, 10 per cent is on a national scale. In urban ridings like Toronto Centre, Vancouver Centre, in some of those areas, more than 50 per cent of the riding was targeted. In those cases where we have high turnover, we go door to door in all those high-rises.

Nos agents de révision ont frappé à la porte de 1 200 000 logements — ce qui fait 10 p. 100 des 12 millions de résidences au Canada — pour pouvoir ensuite modifier la liste en fonction des réponses qu'ils avaient reçues. Ils ont eu environ 280 000 réponses. Si on se fie à ce résultat — c'est-à-dire que nous avons obtenu 280 000 réponses après avoir littéralement frappé à toutes ces portes —, que se passerait-il si nous retournions au recensement de porte en porte?

Le sénateur Milne : Dans le cas des appartements pour lesquels six occupants sont énumérés alors qu'il n'y a que deux personnes qui y vivent, quel que soit le nombre de fois où vous retournerez faire des mises à jour dans ces endroits où il y a un fort roulement... J'ai quand même vu une multitude d'immeubles pour lesquels la liste des électeurs se présentait de cette façon-là. Permettez-moi de vous dire que, si quelqu'un veut commettre une fraude le jour des élections, les lois étant ce qu'elles sont, tout ce qu'il a à faire, c'est de fouiller dans les poubelles de ces immeubles et de ramasser toutes les cartes qui y ont été jetées parce qu'elles ne concernaient pas les occupants de ces appartements. Les cartes que vous envoyez se retrouvent dans les poubelles par centaines.

Si quelqu'un voulait vraiment déjouer les lois électorales, il n'aurait qu'à faire sa tournée et à ramasser ces cartes, et à se présenter ensuite dans une salle où des gens travaillent en toute bonne foi. Et il n'aurait qu'à voter à la place de quelqu'un dont il pourrait assez facilement porter le nom. On pourrait tout aussi bien distribuer les cartes d'électeurs comme des cartes à jouer le jour des élections. Je sais que ce genre de chose s'est déjà produit.

Je pense vraiment qu'il faut trouver un moyen, une méthode, pour rayer des noms de la liste. On en ajoute, mais on ne semble pas pouvoir en enlever.

M. Kingsley : Avec votre permission, madame la présidente, puis-je demander à M. Molnar de répondre, puisque c'est lui qui est responsable du registre?

M. Rennie Molnar, directeur principal, Registre et Géographie, Élections Canada : Comme l'a dit M. Kingsley, nous passons de porte en porte, en particulier dans les secteurs où la population est très mobile. Quand nous n'obtenons pas de réponse, nous n'enlevons pas les noms de la liste, évidemment. Mais, quand nous pouvons parler à quelqu'un à la porte, nous nous assurons que seuls les gens qui habitent là sont inscrits comme électeurs; nous enlevons donc tous les autres noms qui figurent sur la liste pour cette adresse. Le plus difficile, dans ces cas-là, c'est de pouvoir parler à quelqu'un à la porte.

Le sénateur Milne : Dans ces immeubles, il faut que ce soit le soir parce que les gens ne sont pas là le jour. Vous dites que vous avez fait 10 p. 100 des logements. Mais dans les endroits comme Toronto, les immeubles en hauteur représentent de 30 à 40 p. 100 des logements.

M. Molnar : En fait, ces 10 p. 100, c'est à l'échelle nationale. Dans les circonscriptions urbaines comme celles du centre-ville de Toronto ou de Vancouver, nous faisons parfois jusqu'à 50 p. 100 des logements. Et dans les cas où il y a un fort roulement, nous allons de porte en porte dans tous les immeubles en hauteur.

Mr. Kingsley: Certainly, there is room for improvement. I am not going to sit here and say we are not going to improve further. We have improved from the last election — and we are learning as we proceed. We are trying to get remedies as well in terms of the statute. I will be making recommendations to allow us to handle situations like this better, to get youth on to the list, because they are the problem case.

I will be coming forth to Parliament to make those recommendations before summer recess occurs. I am committed to providing two reports, one on redistribution and one on recommendations flowing from the management of the election. I will be broaching those topics. I do not want to sound as though we have achieved everything we want to under the register; we have not.

The other thing we have not succeeded in doing as fully as I would like is to have more ownership shared with respect to the register — with the political parties, with the members of Parliament. We have attempted to do this through the advisory committee of political parties, but it is not working as well as I would like it to work. We provide a list of electors to all the parties yearly and to all members of Parliament. We rarely get feedback of any kind. It is a very, very small number that we get.

Senator Ringuette: Just to make a correction, the list of voters is not distributed to members of Parliament. I have made calls to Elections Canada, and I was told that I am a senator and do not have access to voters lists.

Mr. Kingsley: That is what the law prescribes, Madam Chair, that I provide the lists to members of Parliament.

Senator Milne: There are two houses of Parliament.

Mr. Kingsley: The statute is very clear. That is what I do. If people wish to have that statute changed so that senators get the list as well, the law will have to be changed. I cannot send it. If I could send it, I would. It is a very prescriptive statute; I have made that point before.

Senator Mercer: First of all, welcome. We have had many of these discussions before. I find myself in an interesting position now that I am going to be your defender because I have a little more intimate knowledge of the work. I may be banished. I firmly believe some of the work that you have done and some of the changes you have made over the past number of years have been substantial, and I do want to credit you and your staff for that. There is no question, there is always going to be room for improvement. We are talking about human beings doing work, and many of the people involved are volunteers, so there are always going to be mistakes. Generally speaking, I think that the voters list itself is fairly accurate.

There is a need to refine how we identify — and when I say we, I refer to a collective we involving all the political parties and Elections Canada who are operatives in a particular electoral district — how we identify problems that you would not

M. Kingsley : Il y a certainement place pour l'amélioration. Je ne vous dis pas que nous n'essaierons pas de faire mieux. Il y a déjà une amélioration depuis la dernière élection, et nous apprenons à mesure. Nous essayons aussi d'apporter les correctifs nécessaires à la Loi. Je vais recommander des solutions qui nous aideront à régler les cas de ce genre de façon plus satisfaisante et à inscrire plus de jeunes sur la liste, parce que c'est là qu'est le problème.

J'ai l'intention de soumettre ces recommandations au Parlement avant les vacances d'été. Je compte bien déposer deux rapports, un sur le redécoupage et l'autre sur les questions découlant de la gestion des élections. Je vais soulever ces questions-là. Je ne veux pas vous donner l'impression que nous avons atteint tous nos objectifs au sujet du registre, parce que ce n'est pas le cas.

L'autre élément pour lequel nous n'avons pas réussi aussi bien que je le voudrais, c'est le partage de la propriété du registre avec les partis politiques et les parlementaires. Nous avons essayé d'y arriver par l'entremise des comités consultatifs des partis politiques, mais je ne suis pas tout à fait satisfait de la façon dont cela fonctionne. Nous fournissons chaque année une liste d'électeurs à tous les partis et à tous les parlementaires. Nous recevons rarement des commentaires. En fait, nous en recevons vraiment très peu.

Le sénateur Ringuette : Permettez-moi de vous corriger : la liste des électeurs n'est pas distribuée à tous les parlementaires. J'ai téléphoné à Élections Canada, et je me suis fait dire qu'en tant que sénateur, je n'avais pas accès aux listes électorales.

M. Kingsley : La Loi prévoit uniquement, madame la présidente, que je dois fournir les listes aux députés.

Le sénateur Milne : Mais le Parlement compte deux chambres.

M. Kingsley : La Loi est très claire. Je la respecte. Si les gens souhaitent que les sénateurs reçoivent les listes eux aussi, il faudra changer la Loi. Je ne peux pas les leur envoyer. Si je pouvais le faire, je le ferais. C'est une loi très précise, comme je l'ai déjà souligné.

Le sénateur Mercer : Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue. Nous avons déjà eu des discussions sur bon nombre de ces questions. Je me retrouve aujourd'hui dans une position intéressante, en ce sens que je vais me porter à votre défense parce que je connais votre travail un peu plus intimement que d'autres. Je risque peut-être le bannissement. Je suis convaincu que vous avez accompli un travail important et apporté des changements substantiels ces dernières années, et je vous en félicite ainsi que votre personnel. Il ne fait aucun doute qu'il y a toujours place pour l'amélioration. Vous êtes tous humains, après tout, et bien des gens qui s'occupent des élections le font bénévolement; il y aura donc toujours des erreurs. Mais, de façon générale, je pense que la liste électorale est relativement exacte.

Nous allons devoir raffiner nos méthodes — et quand je dis « nous », je parle collectivement, pour tous les partis politiques et les gens d'Élections Canada qui travaillent dans chaque circonscription — pour cerner les problèmes que vous ne

necessarily see that would be seen by a political party or by candidates. We need to find a way to engage that knowledge to get it back into the system. For example, we have had a call from the New Democratic candidate, the Green candidate and the Conservative candidate in this riding, and they are all saying something similar, then they are right, there is a problem. You might not see it from where you sit in the Jackson Building. Therefore, we need to find a way to engage people.

There is a problem, though, that Senator Milne has touched on and I witnessed it on Election Day. It was not fixable, obviously. That problem is the using of discarded cards — or, more precisely, what I saw were people who were coming to be registered at the polling station who were not on the list. They were coming in large numbers and were coming together.

I will describe the situation in the riding of Halifax — I was there; I was working in the inner city, because I know the community and I know some of the people. It was in an intercity poll, where the average income would be at least \$10,000 below the national average income, a poor neighbourhood, where there is a lot of social housing — not that there is anything wrong with that. That is one demographic. The other demographic is that there is a large concentration of seniors in the city, with three seniors high-rise buildings and a very significant seniors complex. Those are the demographics.

Here are the people that I saw in line: I saw young, white men and women, all between the ages of 18 and 32. I am guessing at the upper age. They were probably younger than that. The older I get, the younger the young people look. I have lost my ability to judge that. The significance of my reference to the race is that this is a neighbourhood that is, not predominantly, but a very large percentage of the population are Black or new Canadians of non-white origin.

I asked the supervisor if these people had arrived together, and her comment was that three or four came together, but they all arrived within a relatively short period of time. I later analyzed the results of the poll, and I can tell you who they voted for pretty well because of the numbers in the polls. That is one case.

I can tell you of a case in Toronto in at least one riding where a significant candidate, significant in the sense of profile, now sits in the House of Commons. This incident that I mentioned, combined with the method that Senator Milne mentioned, was very prominent. I am sure these people never lived there.

With respect to people who on Election Day had their names added to the list — I support the system — there must be a method where we can go back and confirm with the post-election — after the vote is cast, we cannot do a thing about it. It would be interesting to test the system, would it not, by sending a card of some sort to the address that these people are

pourriez pas nécessairement voir, mais que les partis politiques ou les candidats pourraient constater. Nous devons trouver un moyen de prendre l'information dont nous disposons et de la verser dans le système. Par exemple, si nous recevons un appel du candidat néo-démocrate, du candidat des Verts et du candidat conservateur d'une circonscription, et qu'ils disent tous qu'il y a un problème, alors c'est qu'il y a vraiment un problème. Vous ne vous en rendez peut-être pas compte, dans vos bureaux de l'immeuble Jackson. C'est pourquoi il faut trouver un moyen de faire participer les gens.

Il y a toutefois un problème, dont le sénateur Milne a fait mention et que j'ai constaté moi-même le jour des élections. Il était impossible à résoudre, de toute évidence. Ce problème, c'est l'utilisation de cartes jetées aux poubelles, ou plutôt le fait que des gens qui n'étaient pas sur la liste venaient s'inscrire au bureau de scrutin. Il y en avait beaucoup, et ils venaient en groupes.

Je vais vous décrire la situation dans la circonscription de Halifax. J'étais là; je travaillais dans les vieux quartiers du centre parce que c'est un milieu que je connais, et des gens que je connais. C'était un bureau de scrutin où les électeurs avaient un revenu moyen inférieur d'au moins 10 000 \$ à la moyenne nationale, dans un quartier pauvre où il y a beaucoup de logements sociaux — même s'il n'y a rien de mal à cela. Mais c'est une des caractéristiques démographiques de ce secteur. L'autre caractéristique, c'est qu'on y retrouve une forte proportion de personnes âgées, avec trois résidences en hauteur et un très gros complexe d'habitation pour les gens du troisième âge. Voilà les caractéristiques démographiques du secteur.

Et voici les gens que j'ai vus faire la queue : j'ai vu des jeunes, hommes et femmes, de race blanche, entre 18 et 32 ans, ou à peu près. Ils n'avaient probablement pas 32 ans. Plus je vieilliss, plus je trouve que les jeunes ont l'air jeunes. J'ai perdu ma capacité d'en juger. Et, si je mentionne leur race, c'est parce que nous étions dans un quartier où il y a, peut-être pas une majorité, mais certainement un très fort pourcentage de Noirs ou de Néo-Canadiens de couleur.

J'ai demandé à la superviseuse si ces gens-là étaient arrivés ensemble, et elle m'a répondu qu'il y en avait trois ou quatre ensemble, mais qu'ils étaient tous arrivés dans un laps de temps relativement court. J'ai analysé par la suite les résultats du vote, et je peux vous dire à peu près exactement pour qui ils ont voté à partir du nombre de bulletins recueillis dans les différents bureaux. C'est un cas parmi d'autres.

Je peux aussi vous parler d'au moins un incident du même genre à Toronto, dans une circonscription représentée aujourd'hui par un député de premier plan. Dans le cas que j'ai mentionné, tout comme pour la méthode dont a parlé le sénateur Milne, c'était parfaitement évident. Je suis certain que ces gens-là n'ont jamais habité dans cette circonscription.

Au sujet des gens qui ont fait ajouter leur nom à la liste le jour même des élections — j'approuve ce système-là —, il faudrait une méthode qui nous permettrait de confirmer cela après les élections. Évidemment, une fois que quelqu'un a voté, nous ne pouvons rien y changer. Mais il serait intéressant de tester le système — n'est-ce pas? —, en envoyant une carte quelconque à

giving with a return-to-sender feature — so that if it is undeliverable, Canada Post would return it to Elections Canada. I would like to see how many of those addresses would be verified, of those people who on Election Day said that they lived at 21 Elm Street did in fact live at 21 Elm Street. I suspect we would find, and I know in the riding of Halifax and a particular riding in Toronto, a large number of those cards would come back to you.

It should set off signals to us in the system, all of us, not just Elections Canada, that we need to accurately determine that voters at the polling station are who they say they are. If a voter shows up with a copy of a hydro bill that will identify them as being from 21 Elm Street — a hydro bill is not hard to get, especially if 21 Elm Street happens to be an apartment building. I think you need to do that.

I want to ask Mr. Molnar to give us the benefit of a very brief description of the mapping process, because we are talking about the change in the boundaries of two ridings in New Brunswick. I ask you this because I know it is good. I have seen the mapping system and how you do it. It is extremely impressive. Perhaps you can give a quick overview as to how it is done electronically. As well, it might be worth demonstrating at some point to members of Parliament or candidates, well before an election, so they can see the capabilities of Elections Canada in providing this service.

Mr. Molnar: First, we would be thrilled to show you our mapping and geographic processes and products. We are very proud of them. Fundamentally, we have a geographic database that spans the country. It has the names of all the roads, the rivers, and address ranges in it. We share the maintenance of this database with Statistics Canada. We have a joint team that shares in the update of this, and we have computer software that produces the maps required by candidates and parties during the election. We produce about 70,000 maps to cover the country. We always have a set on the shelf that is electronically ready, and we can print the complete set in 10 days with a private-sector printing firm.

One of the things that has evolved recently in the last election is the move to providing electronic maps. Previously, for parties in particular, we provided a national set of maps that would fill the corner of this room. For the last election, for the parties, we provided all the maps from Canada on one DVD, and they were able to load that in their computers and do all the searches they wanted. We have made a lot of progress in the mapping field and would be thrilled to demonstrate them for you.

l'adresse que les gens ont donnée, avec une mention selon laquelle elle doit être retournée à l'expéditeur si elle ne peut pas être livrée; Postes Canada la renverrait alors à Élections Canada. J'aimerais bien voir combien de ces adresses pourraient être confirmées et savoir si les gens qui ont affirmé, le jour des élections, qu'ils habitaient au 21 de la rue Elm habitaient bel et bien à cet endroit-là. J'ai l'impression que, du moins dans la circonscription de Halifax et dans une autre à Toronto, beaucoup de ces cartes vous seraient retournées.

Cela devrait nous faire comprendre à tous, et pas seulement aux gens d'Élections Canada, qu'il faudrait pouvoir déterminer avec précision si les électeurs qui se présentent dans les bureaux de scrutin sont bien ceux qu'ils prétendent être. Si un électeur se présente avec une copie d'une facture d'électricité pour prouver qu'il habite au 21 de la rue Elm... Il n'est pas difficile de trouver une facture d'électricité, surtout si le 21 de la rue Elm est un immeuble à appartements. Je pense qu'il faut faire quelque chose.

Je voudrais demander à M. Molnar de nous donner une description très brève du processus d'établissement des cartes, parce qu'il est question de changer les limites de deux circonscriptions du Nouveau-Brunswick. Je vous le demande parce que je sais que c'est un bon processus. J'ai vu le système et je sais comment vous procédez. Vous pourriez peut-être nous expliquer rapidement comment cela se fait, par des moyens électroniques. Il serait peut-être utile aussi d'expliquer tout cela aux députés ou aux candidats, bien avant les élections, pour qu'ils voient qu'Élections Canada est parfaitement capable de fournir ce service.

M. Molnar : Pour commencer, nous nous ferons un plaisir de vous montrer nos méthodes et nos produits de cartographie. Nous en sommes très fiers. En gros, nous avons une base de données géographiques qui couvre tout le pays. Elle contient les noms de toutes les routes, de tous les cours d'eau et de toutes les adresses. Nous partageons la tenue de cette base de données avec Statistique Canada. Nous avons une équipe conjointe qui s'occupe de la mettre à jour, et nous avons des programmes informatiques qui produisent les cartes dont les candidats et les partis ont besoin pendant la campagne. Nous produisons environ 70 000 cartes pour l'ensemble du pays. Nous en avons toujours un jeu en réserve, sous forme électronique, et nous pouvons l'imprimer au complet en dix jours avec l'aide d'une imprimerie du secteur privé.

Une des choses qui ont évolué récemment, au cours de la dernière campagne, c'est que nous fournissons maintenant les cartes sous forme électronique. Auparavant, en particulier pour les partis, nous produisions une série de cartes pour tout le pays; elles auraient rempli tout le coin de la pièce. Pour la dernière élection, nous avons envoyé aux partis toutes les cartes du Canada sur un seul DVD, qu'ils pouvaient faire jouer sur leurs ordinateurs pour effectuer toutes les recherches qu'ils voulaient. Nous avons fait beaucoup de progrès dans le domaine de l'établissement des cartes, et nous serons très heureux de vous en faire la démonstration.

Senator Mercer: We are back here changing the names of two ridings. One, the Kitchener-Conestoga, is an oversight. It happened in the process of redistribution, and we are correcting things that went wrong. I see there are bills before the House of Commons changing names again. Maybe we should have, by statute, a time frame, from the time of the return of the writ, maybe six months post or 12 months post, that interested parties would apply for a name change. Quite frankly, I think this is annoying. I know it is annoying and disruptive to you at Elections Canada, because it means more work and it means that you are not ready when you want to be ready.

Would it be useful to you to have a process that requires requests for changes to riding names 12 months from the return of the writ in order to have the name changed for the next event, rather than getting these requests every few months?

Mr. Kingsley: I intend to look at that matter as well with regard to the recommendations I will be making to both Houses of Parliament. I may consider going back to the recommendation of the Royal Commission of 1992, that we should try to stay away from geographic names, which tends to create a very long series of names because people try to incorporate as many places as they can, which is a natural tendency, and use historic names such as personalities that have marked the region.

I will consider all of these things, make recommendations and then rely on the wisdom of Parliament to enact the statute it wants.

Senator Milne: On your reference to historic names, former member of Parliament John Bryden went back to that practice and used historic names of communities within his riding, and the riding name got longer.

Senator Mercer: Mr. Kingsley is probably referring to the use of names of historic individuals, such as some ridings in Quebec use, as opposed to the geographic locations.

Senator Sibbeston: Mr. Kingsley, earlier in my life I had the opportunity to be the secretary to a federal boundaries commission in the Northwest Territories and had the experience of travelling to many distant communities and hearing people on this issue. One of the criteria to determining boundaries is the community of interest. I find it strange that a court would overturn the decision of a boundary commission that had been to the communities and heard the people. The term is not very specific.

What were the circumstances that led to the court overturning the boundaries commission? It is not clear in your statement. You talk about the 2003 representation order. Was that order made as a result of the study of a boundaries commission?

Le sénateur Mercer : Nous sommes de nouveau ici pour changer les noms de deux circonscriptions. Dans un des cas, celui de Kitchener—Conestoga, c'était un oubli. Le problème s'est produit au moment du redécoupage, et nous corrigeons cette erreur. Je vois qu'il y a encore des projets de loi devant la Chambre des communes pour changer d'autres noms. La Loi devrait peut-être prévoir un certain délai, après le rapport du bref — six ou douze mois après, par exemple —, à l'intérieur duquel les partis pourraient demander un changement de nom. Bien franchement, je trouve cela plutôt frustrant. Je sais que c'est frustrant aussi pour vous à Élections Canada, et que cela nuit à votre travail, parce que cela ajoute à vos tâches et que vous n'êtes pas prêts quand vous voudriez l'être.

Est-ce qu'il serait utile pour vous qu'il y ait un processus selon lequel les demandes de modification des noms de circonscriptions devraient être soumises dans les 12 mois suivant le rapport du bref, pour permettre d'apporter ces changements pour la fois suivante, plutôt que de recevoir des demandes de ce genre tous les quelques mois?

M. Kingsley : J'ai l'intention de soulever cette question-là aussi quand je ferai mes recommandations aux deux chambres du Parlement. Je pourrais envisager de revenir à la recommandation faite par la commission royale de 1992, à savoir que nous devrions essayer d'éviter les noms géographiques — qui ont tendance à se transformer en très longues séries de noms parce que les gens essaient d'y incorporer le plus d'endroits possibles, ce qui est tout naturel — et d'utiliser plutôt des noms historiques, par exemple ceux de personnalités qui ont marqué la région.

Je vais réfléchir à tout cela, présenter des recommandations et m'en remettre ensuite à la sagesse du Parlement pour qu'il adopte les mesures législatives qu'il désire.

Le sénateur Milne : Vous parlez de noms historiques. L'ancien député John Bryden a repris cette pratique et a utilisé les noms historiques des communautés de sa circonscription, ce qui a donné un nom encore plus long.

Le sénateur Mercer : M. Kingsley voulait probablement parler des noms de personnages historiques, comme cela s'est fait pour certaines circonscriptions du Québec, plutôt que des noms de lieux géographiques.

Le sénateur Sibbeston : Monsieur Kingsley, à une étape antérieure de ma vie, j'ai eu la chance d'être secrétaire d'une commission de délimitation des circonscriptions fédérales dans les Territoires du Nord-Ouest, et j'ai eu l'occasion de me rendre dans de nombreuses communautés isolées et d'entendre le point de vue des gens sur cette question-là. La communauté d'intérêts est un des critères de délimitation des circonscriptions. Je trouve étrange qu'un tribunal renverse la décision d'une commission de délimitation qui est allée sur place et qui a entendu les habitants. Le terme n'est pas très précis.

Qu'est-ce qui a amené le tribunal à renverser la décision de la commission? Vous ne l'avez pas dit clairement dans votre exposé. Vous avez parlé du décret de représentation de 2003. Ce décret a-t-il été pris par suite de l'étude d'une commission de délimitation des circonscriptions électorales?

Mr. Kingsley: The commission in New Brunswick held hearings throughout the province. I have reviewed their work in preparing for this presentation. The commission stated categorically that they were applying the statute in a particular way. They took into consideration numbers, community of interest and so forth. They heard various representations, including from members of Parliament, and came to their own conclusion.

As I understand it, the Federal Court was of a different view of where community of interest should have been placed in the priorities of the commission. That is my understanding of that judgment.

Senator Sibbeston: I take it that once the court overturned the boundaries commission a commission of inquiry was established.

Mr. Kingsley: It was the minister's prerogative to handle the case in that way. As I indicated in my comments, I agree that this was a reasonable approach to it because that commission was also independent. It had a specific mandate that it could execute independently of the executive and independently of my office as well, obviously.

Senator Sibbeston: I take it that at the moment there is not a clear process provided for in the act to deal with situations where the court overturns a boundary decision. Could there have been other processes? Could the boundaries commission have been re-established to review its earlier decision? I take it there is a void in the legislation with respect to clear procedure for dealing with these situations.

Mr. Kingsley: Senator, you hit the nail on the head. There is a void in terms of handling a situation where a court has overturned a commission decision. There could have been alternatives. The Chief Electoral Officer could have been asked to settle the issue. That would have required a statute.

Senator Sibbeston: In your recommendations, are you going to suggest a method for dealing with this in the future?

Mr. Kingsley: I intend to take this case entirely into account because it arose after the House committee reviewed this matter. They made excellent recommendations for changes to the statute. I will be taking everything possible into account, including what process could prevail in these matters. I will also take into account to the fullest extent possible what processes could occur earlier that could obviate the need for this.

[Translation]

Senator Joyal: In fact, you have to both prevent and cure in your approach to resolving this issue. You have to ensure that, in defining the essential elements that the commission members must consider, there is as precise an understanding as possible of the redistribution process.

M. Kingsley : La commission du Nouveau-Brunswick a tenu des audiences dans toute la province. J'ai passé son travail en revue pour préparer mon témoignage d'aujourd'hui. La commission a affirmé catégoriquement qu'elle appliquait la Loi de façon particulière. Elle a tenu compte des chiffres, de la communauté d'intérêts, et ainsi de suite. Elle a entendu les représentations de diverses personnes, dont des députés, et a tiré ses propres conclusions.

D'après ce que je peux voir, la Cour fédérale a adopté un point de vue différent, selon lequel la communauté d'intérêts aurait dû être une des priorités de la commission. C'est ce que je comprends de ce jugement.

Le sénateur Sibbeston : Si je comprends bien, une commission d'enquête a été mise sur pied après le renversement de la décision de la commission par le tribunal.

M. Kingsley : Le ministre a décidé de régler la question de cette façon-là; c'était sa prerogative. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je conviens qu'il s'agit d'une approche raisonnable parce que cette commission était aussi indépendante. Elle avait un mandat précis, qu'elle pouvait remplir indépendamment de l'exécutif et, bien sûr, indépendamment de mon bureau.

Le sénateur Sibbeston : Et, pour le moment, la Loi ne prévoit pas de mécanisme clair pour le cas où le tribunal renverserait la décision d'une commission de délimitation, n'est-ce pas? Aurait-il pu y avoir d'autres façons de faire? Aurait-il été possible de rétablir la commission et de lui demander de revenir sur sa décision? Si je comprends bien, il y a une lacune dans la Loi au sujet de la procédure à suivre dans les cas de ce genre.

M. Kingsley : Sénateur, vous avez frappé en plein dans le mille. La Loi ne prévoit rien pour le cas où le tribunal renverse la décision d'une commission. Il y avait d'autres possibilités. On aurait pu demander au directeur général des élections de trancher. Mais il aurait fallu une disposition législative.

Le sénateur Sibbeston : Dans vos recommandations, allez-vous suggérer une méthode pour dénouer les situations de ce genre à l'avenir?

M. Kingsley : J'ai bien l'intention de prendre ce cas en considération parce qu'il s'est produit après que le comité de la Chambre a étudié la question. Le comité a fait d'excellentes recommandations au sujet des modifications à apporter à la Loi. Je vais tenir compte de tous les éléments, y compris du processus qui devrait s'appliquer dans les cas comme celui-là. Je vais aussi réfléchir dans toute la mesure du possible à ce que nous pourrions faire plus tôt pour ne pas en arriver là.

[Français]

Le sénateur Joyal : En fait, il faut à la fois prévenir et guérir dans l'approche pour régler cette question. Il faut s'assurer qu'au niveau de la définition des éléments essentiels dont les commissaires doivent tenir compte, il y ait une compréhension la plus précise possible des critères de délimitation.

At the outset, you talked about community of interest in mentioning the constituent elements of the commission. However, you did not elaborate further, as you say on page 3 of your presentation on the requirements of the Official Languages Act.

Obviously, the New Brunswick question was essentially focused on the way the local communities interpreted their existence within the official language minority communities.

First, there is training for commission members, the definition of criteria, but also, before that, when the problem arises, that is to say when groups manage to reverse a commission decision, there has to be a way to address the solution of the new map in such a way as to comply with the principles of the act. That should not be overlooked when considering a solution to a problem such as this.

I often have the impression that, when faced with an unforeseen situation, we resort to Parliament, but not always necessarily in the best spirit of what the act originally provided for when you were appointed as an officer of Parliament, and not as a “haut fonctionnaire” of Parliament, as your translation states. That is a concept of Canadian administrative law. I refer to it because I saw the French translation, and you are described as a “haut fonctionnaire” of Parliament, whereas you are an “officier,” an officer of Parliament, which is quite different.

[English]

My colleagues will understand that there is a difference between a higher civil servant and an officer of Parliament. Those are two concepts under administrative law and public administration. It is important to remember that the spirit and the objective of the original legislation should be part of the solution that you will put forward in your recommendations in one of your two reports that you will table in June.

The other point I want to make is about the second report on the management of the election. On the issue of changing the names of ridings, members of Parliament have found a way to intervene in the management of the legislation. They have a way to do something that normally would be given to an boundary commission. Currently, we have three bills before the Senate, and there is one more coming to us. In this committee five years ago, we recommended that a process should be followed to maintain the original spirit of the legislation. I will quote a previous witness, Minister Mauril Bélanger, who appeared before the committee on May 6, 2004. At that time, we had the benefit of Senator Milne’s participation. “Your committee believes that the process in such cases must be clearer and more transparent. Your committee received submissions that reinforced the need for public consultation and input to respect the fact that residents of a constituent strongly identify with its name. There should be a requirement for some form of public notice in the constituency

Vous avez au début parlé de la communauté d’intérêt en mentionnant les éléments constitutifs de cette commission. Vous n’avez toutefois pas élaboré davantage, comme vous l’exprimez à la page 3 de votre présentation, sur les exigences requises par la Loi sur les langues officielles.

Évidemment, la question au Nouveau-Brunswick était essentiellement centrée sur l’interprétation que les communautés locales se donnaient de leur existence au sein des communautés minoritaires de langues officielles.

Il y a, dans un premier temps, la formation des commissaires, la définition des critères, mais par ailleurs, en amont lorsque le problème se pose, c’est-à-dire lorsque des groupes réussissent à faire renverser une décision de la commission, il faut qu’il y ait une façon d’aborder la solution de la nouvelle carte de manière à respecter les principes de la loi. Il ne faut pas perdre cela de vue lorsqu’on songe à mettre sur pied une solution à un problème comme celui-là.

Souvent, j’ai l’impression que lorsqu’on fait face à une situation imprévue, on recourt au Parlement, mais pas toujours nécessairement dans le meilleur esprit de ce que la loi prévoyait à l’origine lorsqu’on vous a nommé en tant qu’officier du Parlement, et non pas haut fonctionnaire du Parlement comme votre traduction le dit. C’est un concept de droit administratif canadien. J’y fais référence parce que j’ai vu la traduction française et on vous décrit en tant qu’un haut fonctionnaire du Parlement, alors que vous êtes un officier du Parlement, ce qui est très différent.

[Traduction]

Mes collègues comprennent sûrement qu’il y a une différence entre un cadre supérieur de la fonction publique et un haut fonctionnaire du Parlement. Ce sont deux concepts différents en droit administratif et en administration publique. Il est important de se rappeler que l’esprit et l’intention de la Loi originale doivent faire partie de la solution que vous proposerez dans vos recommandations, dans les deux rapports que vous déposerez en juin.

Je voudrais aussi faire un commentaire sur le deuxième rapport, au sujet de la gestion des élections. Sur la question des changements des noms de circonscriptions, les députés ont trouvé un moyen d’intervenir dans la gestion de la Loi. Ils ont trouvé une façon de faire une chose qui devrait normalement relever d’une commission de délimitation. À l’heure actuelle, il y a trois projets de loi devant le Sénat, et nous allons en recevoir un autre bientôt. Notre comité avait recommandé il y a cinq ans qu’il y ait un processus permettant de respecter l’esprit original de la Loi. J’aimerais vous citer un témoin, le ministre Mauril Bélanger, qui a comparu devant le comité le 6 mai 2004. Nous avons alors profité de la participation du sénateur Milne. Voici ce que le témoin a dit : « Votre comité croit que le processus suivi dans ces cas doit être plus clair et plus transparent. Votre comité a reçu des interventions qui confirment la nécessité d’une consultation du public, et de sa participation, compte tenu du fait que les citoyens s’identifient fortement au nom de leur circonscription. Il faudrait

and provisions for public comments. Guidelines to this effect could be adapted from the procedure set out under the Electoral Boundaries Readjustment Act.”

We have repeated that for five years now and we are still at the same stage on the issue. We are flooded with a group of bills to change names. Once this committee stood the study of 12 such bills — about a year and a half ago. We have to find a solution within the boundaries commission that will clearly state the procedure that should be followed to prevent the kind of opening in the act that members of Parliament have found. I do not think that is fair with the spirit and objective of the original legislation.

Would you recommend in your report next June that there be, as we stated, clear guidelines that will be adopted in order to define the kind of procedure that should be followed in terms of electoral name changes?

[*Translation*]

Mr. Kingsley: As I stated earlier, I am going to try to make recommendations that, if accepted, will help minimize, if not eliminate, the need to make changes. In my recommendations, I am going to be sensitive to what the committee chaired by Senator Milne recommended at the time and to see whether I can incorporate it in my recommendations.

It thought that was a valid recommendation by the Senate committee. I intend to take it into consideration. I cannot take a position on it immediately because I have not considered the matter in a definitive way with my main associates. I was awaiting the outcome of the question that Bill C- 36 was going to raise in order to see how Parliament would dispose of it in order to allow me to make timely recommendations. If ever my report is unanimously accepted, I will be the most surprised of all.

[*English*]

Senator Joyal: I want to come back to this issue of your status as an officer of Parliament after I speak to this issue further. Senator Milne mentioned this and I would like to quote the famous section 17 of the Constitution Acts 1867 to 1982: “There shall be One Parliament for Canada, consisting of the Queen, an Upper House styled the Senate, and the House of Commons.”

As you know, you are as much an officer of the Senate as you are an officer of the House of Commons. A prevailing opinion is expressed in some areas that because we are not elected we are not interested in the electoral process. It undermines our democracy, which is aimed at protecting the rights of minors to vote and exercise their other democratic rights in Canada. The Senate has a particular approach on those issues.

exiger que des avis publics soient diffusés dans la circonscription et que la population soit consultée. Des lignes directrices dans ce sens pourraient être établies à partir de la procédure prévue dans la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. »

Nous répétons cela depuis cinq ans et nous en sommes toujours au même point. On nous inonde de projets de loi visant à changer des noms. Notre comité a déjà reporté l'étude de 12 projets de loi de ce genre, il y a environ un an et demi. Nous devons trouver une solution, pour les commissions de délimitation des circonscriptions, et préciser clairement la procédure à suivre pour éviter le genre d'échappatoire que certains députés ont trouvée pour contourner la Loi. Je ne pense pas que ce soit conforme à l'esprit et à l'intention de la Loi originale.

Seriez-vous prêt à recommander, dans votre rapport de juin prochain, comme nous l'avons déjà demandé, que des lignes directrices claires soient adoptées pour définir la procédure à suivre afin de modifier les noms des circonscriptions électorales?

[*Français*]

M. Kingsley : Comme je l'ai indiqué tantôt, je vais tenter de faire des recommandations qui vont faire en sorte, si elles sont acceptées, que l'on va minimiser sinon éliminer le besoin de faire des changements. Dans mes recommandations, je vais être sensible à ce que le comité, présidé par le sénateur Milne, avait recommandé à l'époque et voir si je peux l'incorporer dans mes recommandations.

J'ai trouvé que c'était une recommandation du comité du Sénat qui était bien fondée. J'ai l'intention de la prendre en considération. Je ne peux pas me prononcer tout de suite parce que je ne me suis pas penché sur la question de façon définitive avec mes principaux collaborateurs. J'attendais l'aboutissement de la question que le projet de loi C- 36 allait poser pour voir comment le Parlement allait en disposer pour me permettre de faire des recommandations qui seront à point. Si jamais mon rapport était accepté à l'unanimité, je vais être le plus étonné des êtres.

[*Traduction*]

Le sénateur Joyal : Je voudrais en revenir à votre statut de haut fonctionnaire du Parlement, après que j'aurai commenté la question un peu plus longuement. Le sénateur Milne en a parlé, et j'aimerais citer le fameux article 17 des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 : « Il y aura, pour le Canada, un parlement qui sera composé de la Reine, d'une chambre haute appelée le Sénat, et de la Chambre des Communes. »

Comme vous le savez, vous êtes un haut fonctionnaire du Sénat tout autant que de la Chambre des communes. Il y a dans certains milieux bien des gens qui pensent que, parce que nous ne sommes pas élus, nous ne nous intéressons pas au processus électoral. Cela mine notre démocratie, qui vise à protéger le droit de vote des gens et leur capacité d'exercer leurs autres droits démocratiques au Canada. Le Sénat a un point de vue particulier sur ces questions-là.

I was distressed when you made a statement in the House of Commons on November 23, 2004, that you should not be any more an officer of Parliament but an officer of the House of Commons — because we should lose our responsibility to end the dismissal of the Chief Electoral Officer. Of course, if we are barred from dismissing you, you are no longer an officer of Parliament but are an officer of the House of Commons. It would be a loss for the protection of the democratic process in Canada and the objectivity and impartiality that your status entails. I would like to hear from you whether, in your report on the management of the Electoral Act, you intend to make a suggestion that the Senate should be part of process of appointing the chief Electoral Officer so that he or she is on a par with other officers of Parliament.

Mr. Kingsley: Madam Chairman, the honourable senator has written to me picking up the very point that he has just mentioned. I replied to him. The context in which I provided my reply to the House of Commons is that, with respect to the appointment and firing of returning officers, there should be one authority. Whoever appoints is also the person who does the firing. In that context, the chair of the committee said: Well, in that case, what happens to you? That is when I replied that it would mean that the Senate would not be involved because the House of Commons is the one that appoints the Chief Electoral Officer under the present statute. I understand the point made by the senator and, when I replied to him, I said that the preferred course of action would be if the Senate were part of the process in the naming of the Chief Electoral Officer or appointment of the Chief Electoral Officer, rather than the reverse. That is the reply that I provided to you.

You asked whether I would incorporate that in my recommendations. I have hesitated to give definite answers, except in one case, which was yesterday before a committee of the House, about what I would include in the report. I will say that, yes, I will recommend that in my report.

Senator Joyal: We would be grateful, Mr. Kingsley. Each time you appear before us, you bring your wisdom of experience. I do not see anyone present at this table, with the exception of Senator Andreychuk, who has not been elected before.

Senator Andreychuk: That is not quite right. I do not think you can make those assumptions.

Senator Joyal: Most of us, if not all, have run in an election somewhere at some time. We pay close attention to the electoral life of Canada because it is part of Canada's democracy. We are the expression of the democratic will of Canadians in this chamber, too. Most of us have an intimate knowledge of the process. Senators take a keen interest in the implementation of the objective of the legislation, because it is rooted in the definition of Canadian democracy. We cannot just close our eyes to it because we are not elected. We would fail in our duty as senators if we

J'étais très inquiet quand vous avez déclaré à la Chambre des communes, le 23 novembre 2004, que vous ne devriez plus être un haut fonctionnaire du Parlement, mais seulement de la Chambre des communes, parce que nous ne devrions pas pouvoir destituer le directeur général des élections. Bien sûr, si nous ne pouvons plus vous destituer, vous n'êtes plus un haut fonctionnaire du Parlement, mais un haut fonctionnaire de la Chambre des communes. Ce serait une perte pour la protection de la démocratie au Canada, et pour l'objectivité et l'impartialité qu'implique votre statut. J'aimerais savoir si, dans votre rapport sur la gestion de la Loi électorale, vous avez l'intention de suggérer que le Sénat participe à la nomination du directeur général des élections pour que le titulaire de ce poste puisse être sur le même pied que les autres hauts fonctionnaires du Parlement.

M. Kingsley : Madame la présidente, l'honorable sénateur m'a écrit justement au sujet de la question qu'il vient de soulever. Et je lui ai répondu. Pour replacer dans son contexte ma réponse à la Chambre des communes, j'ai dit que la nomination et le congédiement des directeurs du scrutin devraient relever d'une seule et unique instance. La personne qui nomme ces directeurs est aussi celle qui peut les congédier. Dans ce contexte, le président du comité m'a demandé : « Eh bien, dans ce cas, qu'en est-il de vous? » C'est là que j'ai répondu que le Sénat ne pourrait pas intervenir parce que c'est la Chambre des communes qui nomme le directeur général des élections en vertu de la Loi actuelle. Je comprends les préoccupations du sénateur et, quand je lui ai répondu, je lui ai dit que je préférerais que le Sénat participe à la nomination du directeur général des élections, plutôt que l'inverse. C'est ce que je lui ai répondu.

Vous m'avez demandé si j'inclurais cela dans mes recommandations. J'ai hésité à donner des réponses définitives, sauf dans un cas — hier, devant un comité de la Chambre —, au sujet de ce que je compte inclure dans mon rapport. Mais je dirais que oui, j'ai l'intention de faire cette recommandation dans mon rapport.

Le sénateur Joyal : Nous vous en serions reconnaissants, monsieur Kingsley. Chaque fois que vous comparez devant nous, vous nous apportez la sagesse que donne l'expérience. Je ne vois personne autour de la table, à l'exception du sénateur Andreychuk, qui n'a pas déjà été élu.

Le sénateur Andreychuk : Ce n'est pas tout à fait exact. Je ne pense pas que vous puissiez le présumer.

Le sénateur Joyal : La plupart d'entre nous, sinon tous, avons déjà cherché à nous faire élire quelque part. Nous nous intéressons de près à la vie électorale du Canada parce que cela fait partie de la démocratie canadienne. Nous sommes ici aussi, dans cette chambre, l'incarnation de la volonté démocratique des Canadiens. La plupart d'entre nous connaissent intimement le processus. Les sénateurs tiennent beaucoup à ce que l'intention de la Loi soit respectée parce qu'elle est enracinée dans la définition de la démocratie canadienne. Nous ne pouvons pas fermer les

were to simply rubberstamp any bill that came from the other place dealing with the Canada Elections Act. Our status may change one day but the Canadian population will decide that.

As long as we have the status, it is our duty to perform the task that we have. The two bills in front of us are important because they touch an essential element of the electoral life of Canada. That is why we look at your report with keen interest to ensure that you are supported by Parliament. We do not see you as somebody who chastises Parliament. We see you as being somebody we want to support to and give help and understanding to, so that Canadians have a better way of exercising their democratic rights in voting.

Mr. Kingsley: I know this is accepted by all the members. I have always appeared before this committee in full recognition and provided full answers to the questions in light of the fact that I recognize the role of the Senate and the committees of the Senate, in all statutes, all bills, dealing with elections.

Senator Cools: I wonder, chairman, if not today or for another day, Mr. Kingsley has raised an important question — that is, that the running of elections used to be the exclusive purview of the House of Commons. I do not know if you wish to comment on that, at what point the legislation was created. I believe it is some 60 years old. The running of elections was under the supervision either of the clerk or the Speaker of the House of Commons, and historically the Senate had no role whatsoever.

In accordance with some of the suggestions Senator Joyal has been making, perhaps we should take a look at the development of this entire process. Perhaps we should go back to basic principles, to discover what has happened, and to move forward again. There was a big to-do, for example, when the House of Commons surrendered its ability to try its own controverted elections. The judges did not want it. If we could revisit how the House of Commons passed this power and how the Chief Electoral Officer turned into an officer of Parliament — even the term “officer of Parliament” is shallow. There is no his constitutional history to “officers of Parliament.”

If you look through the literature, you will find officers of the House. It seems to me officer of Parliament begins with McDonnell and the Auditor General. That is another story as to how we got there.

At another time, perhaps, we could invite a witness who could put some of this into perspective and assist the fact that these same recommendations seem to be coming forward in report after report. It may be a way to give the recommendations some stronger, firmer force.

yeux tout simplement parce que nous ne sommes pas élus. Nous manquerions à nos devoirs de sénateurs si nous nous contentions d'adopter tous les projets de loi qui nous arrivent de l'autre endroit en vue de modifier la Loi électorale du Canada. Notre statut pourrait changer un jour, mais c'est la population canadienne qui en décidera.

Tant que nous avons ce statut, nous avons le devoir d'exécuter les tâches qui nous sont confiées. Les deux projets de loi que nous avons devant nous sont importants parce qu'ils touchent à un élément essentiel de la vie électorale du Canada. C'est pourquoi nous parcourons vos rapports avec beaucoup d'intérêt, pour nous assurer que vous avez le soutien du Parlement. Nous ne vous voyons pas comme un pourfendeur du Parlement, mais plutôt comme quelqu'un que nous voulons appuyer, aider et comprendre, pour que les Canadiens aient de meilleurs moyens d'exercer leurs droits démocratiques en votant.

M. Kingsley : Je sais que c'est ce que pensent tous les membres du comité. J'ai toujours reconnu pleinement votre contribution quand j'ai comparu devant votre comité et je vous ai toujours fourni des réponses complètes parce que je reconnais le rôle du Sénat et de ses comités, en ce qui concerne toutes les lois et tous les projets de loi portant sur les élections.

Le sénateur Cools : Il me semble, madame la présidente, que M. Kingsley a soulevé là une question importante, dont nous pourrions débattre un autre jour si nous n'en avons pas le temps aujourd'hui, à savoir que l'organisation des élections a toujours été l'apanage exclusif de la Chambre des communes. Je ne sais pas si vous voulez faire un commentaire là-dessus. Cela remonte au moment où la Loi a été adoptée, il y a 60 ans, si je ne me trompe pas. L'organisation des élections était supervisée soit par le greffier, soit par l'orateur de la Chambre des communes et, historiquement, le Sénat n'avait aucun rôle à jouer.

Dans l'optique de certaines des suggestions du sénateur Joyal, nous devrions peut-être jeter un coup d'œil sur l'évolution de tout ce processus. Nous devrions peut-être retourner aux principes de base, pour découvrir ce qui s'est passé, et repartir de là. Il y a eu toute une histoire, par exemple, quand la Chambre des communes a renoncé à son pouvoir de trancher en cas d'élections contestées. Les juges n'étaient pas d'accord. Si nous pouvions nous remémorer comment la Chambre des communes a renoncé à ce pouvoir et comment le directeur général des élections est devenu un haut fonctionnaire du Parlement... Même le terme « haut fonctionnaire du Parlement » ne veut pas dire grand-chose. Il n'a aucun fondement constitutionnel.

Quand on parcourt les textes de référence, on voit qu'il y est question des hauts fonctionnaires de la Chambre. Il me semble que la notion de haut fonctionnaire du Parlement a commencé avec McDonnell et le vérificateur général. Quand au chemin parcouru pour en arriver là, c'est une autre histoire.

À un autre moment, peut-être, nous pourrions inviter un témoin qui pourrait mettre cette histoire en perspective et nous aider à comprendre pourquoi les mêmes recommandations refont surface dans chaque rapport. Ce serait peut-être un moyen de donner plus de force à ces recommandations.

For the record, chairman, since this exchange of correspondence was mentioned on the record, perhaps we could have copies of the letters, if Mr. Kingsley and Senator Joyal would not mind. It would be good for the record, to the extent that if they were raised they should form part of the record.

Perhaps, Mr. Kingsley could just respond to that one short point about the movement to transfer the running of elections from the House of Commons because it was exclusively their purview. The Senate had no say. In the role of the officer of Parliament, the Senate very much does have a say.

Perhaps Mr. Kingsley would like to comment.

Mr. Kingsley: With respect to the correspondence, I am most willing and I will leave Senator Joyal to answer for himself in that respect.

With respect to the establishment of the office, this occurred in 1920, when Sir Robert Borden was Prime Minister of Canada. The office was set up then, in an embryonic form, with the Chief Electoral Officer being created. Canada innovated; Canada was miles ahead of anybody else in the world. The next were the Indians, who a couple of months after becoming a country established an electoral commission. I believe that reference is made within their constitution, which is not the case in terms of my office. I am not aware of anything occurring between Canada and India.

I would be happy to appear at a later date whenever you are ready to discuss more fully the establishment of the office and follow that through to how it got to be what it is today.

[Translation]

Senator Losier-Cool: Thank you for the opportunity to take the floor. I am not a member of this committee, but I am the bill's sponsor in the Senate. I am very interested.

First, this is an issue that I have followed very closely because I lived in Bathurst for 35 years and I taught all those people. I worked very hard, I supported the commission, Mr. Oliver, and the mayors of the municipality. This is simply a matter of clarification.

I know that the independent commission was appointed by Judge Daigle; I applaud that independent commission. Who appointed the first commission? You probably said it. In that case, it was Judge Richard. Who appointed the commission members who studied the electoral boundaries?

Mr. Kingsley: The Chair of the commission was appointed by the Chief Justice of the province. And so it was that Judge Richard was appointed by the Chief Justice of the province of New Brunswick. The two commission members who accompany him and who are the other two members of the commission are appointed by the Speaker of the House of Commons. Of course these are people who live in the province.

Pour le compte rendu, madame la présidente, puisque leur correspondance a été mentionnée publiquement, je me demande si nous pourrions avoir des copies des lettres échangées par M. Kingsley et le sénateur Joyal, s'ils n'y voient pas d'inconvénient. Ce serait utile pour le compte rendu, dans la mesure où elles devraient y être incluses puisqu'il en a été question publiquement.

J'aimerais que M. Kingsley réponde à ma brève observation sur le fait que l'organisation des élections a été transférée de la Chambre des communes, dont elle relevait exclusivement auparavant. Le Sénat n'avait rien à dire. Mais, pour ce qui est du rôle des hauts fonctionnaires du Parlement, le Sénat a tout à fait son mot à dire.

M. Kingsley voudra peut-être commenter.

M. Kingsley : Au sujet de la correspondance, je suis bien prêt à la rendre publique si le sénateur Joyal est d'accord de son côté.

Pour ce qui est de la création de ma charge, cela s'est fait en 1920, à l'époque où sir Robert Borden était premier ministre du Canada. Le bureau du directeur général des élections a alors été mis sur pied, sous forme embryonnaire, et le poste de directeur général des élections a été créé. Le Canada a innové; il était à des milles en avance sur tous les autres pays du monde. Nous avons été suivis par les Indiens, qui ont établi une commission électorale quelques mois à peine après l'indépendance. Je crois qu'il en est fait mention dans leur constitution, ce qui n'est pas le cas ici. Je ne pense pas qu'il y ait eu d'autres cas entre celui du Canada et celui de l'Inde.

Je serais très heureux de revenir quand vous serez prêts à discuter plus longuement de la création de ma charge et de son évolution jusqu'à aujourd'hui.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole. Je ne suis pas membre de ce comité mais, je suis la marraine du projet de loi au Sénat, je suis très intéressée.

D'abord, c'est un dossier que j'ai suivi de très près parce que j'ai habité Bathurst pendant 35 ans et j'ai enseigné à tout ce monde. J'ai travaillé très fort, j'ai appuyé la commission, M. Oliver, et les maires de la municipalité. C'est simplement une question de clarification.

Je sais que la commission indépendante a été nommée par le juge Daigle; j'applaudis cette commission indépendante. Qui nomme la première commission? Vous l'avez probablement dit. Dans ce cas-ci, c'était le juge Richard. Qui nomme les commissaires qui étudient les frontières électorales?

M. Kingsley : Le président de la commission est nommé par le juge en chef de la province. Et c'est ainsi que le juge Richard a été nommé par le juge en chef de la province du Nouveau-Brunswick. Les deux commissaires qui accompagnent et qui forment les deux autres membres de la commission sont nommés par le président de la Chambre des communes. Évidemment, ce sont des gens qui résident dans la province. C'est ainsi que sont nommés les

That is how the commission members are appointed. The Chair is appointed by the Chief Justice of the province, normally from among the judges, that is the sitting judges or supernumerary judges, and the other two members are appointed by the Speaker of the House of Commons.

Senator Losier-Cool: Those other two members must be from the province whose boundaries are being considered.

Mr. Kingsley: Yes.

Senator Ringuette: Thank you, Mr. Kingsley. I will not repeat the questions I asked you concerning the permanent list and the constant decline in voter turnout on election day. My question today more specifically concerns the entire process leading us up to Bill C-36, that is to say the costs incurred. I would like to know how much the sittings of the commission cost. I would like to know what the legal fees are in this entire matter, including your legislators internally. I am sure you have those professional services, I would like to know how much that cost.

Mr. Kingsley: I will have to get back to you in writing because I don't have those figures to hand.

At one point, I will have to consult the Privy Council Office because the commission of inquiry was established by the government. The expenses were incurred by the government.

The Chair: That was not your budget?

Mr. Kingsley: No. Part of the answer is not my responsibility. Now if the question includes an element as to how much it cost for lawyers to help prepare me today, I can consider that. The costs of the commission were incurred by the government, not by us.

Senator Ringuette: Is it your office that paid the commissions that do the redistribution?

Mr. Kingsley: Do you mean the electoral boundaries commission?

Senator Ringuette: That is the first point of the process.

Mr. Kingsley: If you are talking about those costs, I can tell you how much it costs for each province, for the entire country. In my answer to Senator Milne, I said that was a direct responsibility of my office, but I do not have the information to hand.

Senator Ringuette: The minority language community affected by this redistribution won its case in court, but it incurred legal expenses. Those small communities aren't entitled to any federal government largesse in the costly defence process.

Since the court found in favour of those communities, have you considered seeing whether Elections Canada could reimburse certain legal expenses incurred by them? I acknowledge that there is the matter of precedent, that this is the first time electoral disputes have gone to court. What is your opinion on the subject?

commissaires. Le président est nommé par le juge en chef de la province, normalement parmi les juges, soit les juges qui siègent ou les juges surnuméraires et les deux autres membres sont nommés par le président de la Chambre des communes.

Le sénateur Losier-Cool : Ces deux autres membres doivent être de la province dont on étudie les frontières.

M. Kingsley : Oui.

Le sénateur Ringuette : Merci, monsieur Kingsley, je ne répéterai pas les questions que je vous ai adressées concernant la liste permanente et la diminution constante des électeurs lors du jour du scrutin. Ma question aujourd'hui s'adresse plus spécifiquement à tout le processus qui nous amène aujourd'hui au projet de loi C-36, c'est-à-dire les coûts occasionnés. J'aimerais savoir combien ont coûté les travaux de la commission. J'aimerais savoir quels sont les frais d'avocat concernant tout ce dossier, incluant vos législateurs à l'interne. Je suis certaine que vous avez ces services professionnels. J'aimerais savoir combien cela a coûté.

M. Kingsley : Je devrai vous revenir par écrit parce que je n'ai pas ces chiffres à portée de la main.

Il faudra, à un moment donné, que je consulte le Bureau du Conseil privé parce que la commission d'enquête a été établie par le gouvernement. Les frais ont été encourus par le gouvernement.

La présidente : Ce n'est pas votre budget?

M. Kingsley : Non. Il y a une partie de la réponse qui ne relève pas de moi. Maintenant si dans la question était inclus un élément qui dit combien cela a coûté parce que des avocats ont aidé à me préparer aujourd'hui, je peux me pencher là-dessus. Les coûts de la commission ont été encourus par le gouvernement et non par nous.

Le sénateur Ringuette : Est-ce votre bureau qui a payé les commissions qui font la redistribution?

M. Kingsley : Voulez-vous parler de la commission de redécoupage?

Le sénateur Ringuette : C'est le premier point du processus.

M. Kingsley : Si vous parlez de ces coûts, je peux vous dire combien cela a coûté pour chaque province, pour tout le pays. Dans ma réponse au sénateur Milne, j'ai dit que cela relevait directement de mon bureau, mais je n'ai pas l'information à portée de la main.

Le sénateur Ringuette : La communauté linguistique minoritaire affectée par cette redistribution a gagné sa cause en cour, mais elle a encouru des frais juridiques. Ces petites communautés n'ont pas droit aux largesses du budget fédéral pour entamer des processus de défense coûteux.

Puisque la cour a donné justice à ces communautés, avez-vous pensé de voir si Elections Canada pouvait rembourser certains frais juridiques encourus par ces communautés? Je reconnais qu'il y a une histoire de précédent, que c'est première fois que des disputes concernant des limites de circonscriptions électorales sont amenées en cour. Quelle est votre opinion à ce sujet?

Mr. Kingsley: That case was against the Attorney General of Canada, not the Office of the Chief Electoral Officer of Canada. It will be up to the court to decide on any award of costs between the parties involved.

My office is not involved and cannot consider the matter. As regards cases heard as a result of the recent redistribution, the government program subsidized the interveners, in whole or in part. That was the case for the Société des Acadiens. I do not know how costs were awarded in that case, but that was the first time there had been a judgment of that kind.

The federal government was involved in funding, but not through the Office of the Chief Electoral Officer of Canada or through the responsibilities he holds under the Electoral Boundaries Readjustment Act or the Elections Act.

[English]

Senator Mercer: I have one question directly related to why we are here, and another one-off subject.

With respect to the subject, I am assuming and interpreting from what you have said to us that Bill C-302 and Bill C-304, the name change bills, as opposed to the boundaries changes, are not an issue. You will be able to handle that without any problem. It is more an administrative bump on the road.

A week ago yesterday, before the Gomery commission, the former member of Parliament for Saint-Maurice, the Right Honourable Jean Chrétien, was asked about donations made to his riding by Mr. Jacques Corriveau. The commission counsel requested confirmation of donations to the Saint-Maurice riding association of \$5,009 and some odd cents, and Mr. Chrétien's recollection was a \$1,500 donation.

I see, by the media, that you have since corrected that. I was called, as you might expect, at the break in the commission to try to help Mr. Chrétien's people understand what this was about. I certainly could not understand it when I went to the website and did some research. You have indicated in press statements that you have corrected the computer glitch that caused this problem. That is a good thing.

Have you advised all political parties and all successful candidates, members of Parliament, and maybe even the candidates, of this glitch, and that someone who has been doing research on political contributions may have encountered a problem, so that reporting and/or questions are more accurate? Is there a way for people who have been doing ongoing research — because that is one of the reasons it is there, so people can do the research — is there a way for them to come back to Elections Canada and verify that the data they have is indeed accurate, and not data that may have been corrupted by a computer glitch?

Mr. Kingsley: With respect to the bump on the road, what we have to do is put out our products with the changes once. If the Senate disposes of the bill — if it decides not to pass the bill or

M. Kingsley : Cette cause était contre le procureur général du Canada et non pas contre le Bureau du directeur général des élections du Canada. Ce sera à la cour de rendre une décision d'attribution des coûts entre les parties en cause.

Mon bureau n'est pas en cause et il ne peut considérer la chose. En ce qui a trait à des causes entendues suite au précédent redécoupage, le programme gouvernemental avait subventionné les intervenants, en partie ou en totalité. Cela avait été le cas pour la Société des Acadiens. J'ignore comment s'est faite l'attribution des frais pour cette cause, mais c'était la première fois qu'il y avait un jugement de la sorte.

Le gouvernement fédéral avait été impliqué dans le financement, mais pas par le truchement du Bureau du directeur des élections du Canada, ni par le truchement des responsabilités qu'il assume en vertu de la Loi sur le redécoupage ou de la Loi électorale.

[Traduction]

Le sénateur Mercer : J'ai une question directement liée à la raison pour laquelle nous sommes ici, et une autre qui s'écarte du sujet.

Sur la question qui nous occupe, je suppose — et j'interprète à partir de ce que vous nous avez dit — que les projets de loi C-302 et C-304, qui visent à modifier les noms de certaines circonscriptions plutôt que leurs limites, ne posent pas de problème. Vous allez pouvoir régler cela facilement. C'est une simple question administrative.

Il y a une semaine hier, devant la commission Gomery, l'ancien député de Saint-Maurice, le très honorable Jean Chrétien, s'est fait poser des questions sur des dons versés à sa circonscription par M. Jacques Corriveau. L'avocat de la commission lui a demandé de confirmer un don de 5 009 \$ et quelques cents à l'association de circonscription de Saint-Maurice, mais M. Chrétien se souvenait plutôt d'un don de 1 500 \$.

J'ai vu, dans les médias, que vous aviez corrigé cela depuis. Comme on pouvait s'y attendre, j'ai été appelé pendant la pause de la commission pour aider l'entourage de M. Chrétien à savoir de quoi il s'agissait. Je n'ai certainement pas compris quand je suis allé voir sur le site Web et que j'ai fait un peu de recherche. Vous avez indiqué à la presse que vous aviez corrigé le problème informatique qui avait causé cette erreur. C'est une bonne chose.

Avez-vous averti tous les partis politiques, tous les candidats élus comme députés, et peut-être même tous les candidats, de cette erreur? Leur avez-vous dit, pour que les déclarations ou les questions soient plus exactes, qu'une personne qui aurait fait de la recherche sur les contributions politiques aurait pu avoir un problème? Est-ce que les gens qui font de la recherche — parce que c'est une des raisons pour lesquelles c'est là, pour que les gens puissent faire de la recherche — peuvent s'adresser à Élections Canada et vérifier qu'ils ont bel et bien des renseignements exacts, et non des données corrompues par un problème informatique?

M. Kingsley : En ce qui concerne votre commentaire sur le fait qu'il s'agit d'une question administrative, nous voulons publier les produits modifiés tous en même temps. Si le Sénat rejette un ou

bills with respect to name changes — obviously the products will not be changed. The moment a decision is made, I will have to execute that decision. If it is name changes, I will go ahead. We are in a minority-government situation, and I have to have certain elements ready. If other name changes come forward and they are approved, I will have to redo the process.

I have held back in order that we not have to spend an extra \$200,000. However, I am no longer able to hang on. I am hanging on by the skin of my teeth for this. We have a multitude of products that flow from this. It is not just the map. We have talked about the register, having to align things.

With respect to the software matter, it is a good suggestion that we write to people who may have used the site. We have put, at exactly the moment when one goes to that tool on that site, a proviso that makes it clear what caution must be used. We have now also started to include what is the last date where we made a change to the software. We have taken the necessary measures to make sure people appreciate it.

It must be understood that the right data is already elsewhere on the site. It is when people went to the search tool that an error was appearing. When we talk about a computer glitch, I want to make it clear that it is not the computer that made the mistake. We made the mistake and we have owned up to it.

Obviously, we try to make sure we do not make mistakes, but this one happened. I have already looked into what created it and what measures were to be imposed. However, I will take the suggestion in hand that we consider and we will write to the parties. By that, I mean not only the political parties, but others who may have used the site, if we can find out who did that.

[Translation]

Senator Joyal: In your presentation, you mentioned that Papineau Indian Reserve No. 11 had also been transferred. In your view, were the native people of that reserve formally consulted as to whether they wanted to be transferred?

Mr. Kingsley: I cannot answer officially as to whether that was the case. I remember an informal discussion from which I understood it was the case. That was a discussion with the chair of the commission of inquiry, but it was an unofficial discussion. I know all that was published and brought to the attention of everyone concerned by the readjustment of the boundary between the two electoral districts. I nevertheless wanted to inform you of everything that was affected in what I did.

Senator Joyal: You were entirely right to do so. Thank you.

Mr. Kingsley: I would like to add that points have been raised today concerning the National Register of Electors, and we have taken note of them. We are going back to the office with those points, and I intend to look more closely into the questions raised today and to inform the committee in writing of our views.

des projets de loi — s'il décide de ne pas adopter les changements de noms proposés —, il est évident que les produits ne seront pas modifiés. Mais, dès que la décision sera prise, je devrai l'exécuter. S'il y a des noms qui changent, je devrai agir tout de suite. Nous sommes en situation de gouvernement minoritaire, et je dois avoir certains éléments de prêts. Si d'autres changements de noms sont proposés et adoptés, je devrai recommencer le processus.

J'ai attendu pour éviter des dépenses supplémentaires de 200 000 \$. Mais je ne peux plus attendre. J'ai attendu jusqu'à l'extrême limite. Il y a une multitude de produits en cause. Il ne s'agit pas seulement des cartes. Nous avons déjà parlé du registre et de la nécessité de faire des mises à jour

Pour ce qui est du problème informatique, nous pourrions écrire aux gens qui ont visité le site; c'est une bonne suggestion. Nous avons affiché, dès le moment où les gens ont accès à cet outil-là sur le site, un avertissement très clair pour les inviter à la prudence. Nous avons aussi commencé à indiquer la dernière date à laquelle nous avons modifié le logiciel. Nous avons pris les mesures nécessaires pour que les gens comprennent bien la situation.

Il faut comprendre que les données exactes se trouvent déjà ailleurs sur le site. C'est quand les gens se servent de l'outil de recherche qu'il y a une erreur qui apparaît. Quand on parle de problème informatique, je tiens à préciser clairement que ce n'est pas une erreur de l'ordinateur. C'est notre erreur, et nous l'avons reconnue.

Évidemment, nous essayons de ne pas faire d'erreurs, mais celle-là s'est produite. J'ai déjà examiné les causes de cette erreur et les mesures à prendre pour y remédier. Je vais toutefois retenir la suggestion qui nous a été faite et nous allons écrire non seulement aux partis politiques, mais aussi aux autres utilisateurs du site, si nous pouvons les identifier.

[Français]

Le sénateur Joyal : Dans votre présentation, vous mentionnez que la réserve indienne de Papineau, numéro 11, a également été transférée. À votre avis, les Autochtones de cette réserve ont-ils été formellement consultés sur leur volonté d'être transférés?

M. Kingsley : Je ne peux pas répondre officiellement, à savoir si tel est le cas. Je me souviens d'une discussion informelle qui m'a permis de penser que tel était le cas. C'était une discussion avec le président de la commission d'enquête, mais c'était une discussion officieuse. Je sais aussi qu'il y a eu publication de tout cela et que cela a été porté à l'attention de tout le monde concerné par le réaligement de la frontière entre les deux circonscriptions. J'ai voulu quand même vous aviser de tout ce qui était touché dans ce que j'ai fait.

Le sénateur Joyal : C'était tout à fait juste de le faire, je vous remercie.

M. Kingsley : J'aimerais ajouter qu'il y a des éléments qui ont été soulevés aujourd'hui concernant le registre national des électeurs et on en a pris bonne note. Nous retournons au bureau avec ces éléments et j'ai l'intention d'approfondir les questions soulevées aujourd'hui et de faire part au comité, par

Halifax was mentioned and electoral districts in Toronto; Calgary was also mentioned. We are going to see whether there is a way of obtaining more clarity. And if there are any points that committee members wish to raise, they need only write to me and I will send them an answer. It is important that people understand what we are doing with the registry. And if the registry can become property of the Senate, I can only be proud of that fact.

The Chair: We have gone beyond the scope of the bills under study, but I must say that your testimony today was much anticipated by all committee members, who had a lot of questions to ask you.

Senator Joyal: I am going to table a letter formally.

The Chair: We will make copies of it for the members. And if you have anything to send us, we will distribute it to committee members as well. Thank you in advance.

Senator Ringuette: In view of Mr. Kingsley's answer concerning costs and the fact that costs have been incurred by the Privy Council in the entire matter of Bill C-36, would it be possible to write them and get an answer?

The Chair: I had thought we might see whether it would be possible for them to provide us with the costs. If it is possible, we'll give you the information.

Tomorrow, we are going to proceed with the clause-by-clause consideration of each of the bills. Unfortunately, a lot of people will be absent on the opposition side and we will not be able to discuss a screening of Bill C-38. That matter will have to be postponed until next week.

Senator Joyal: On the question of costs raised by Senator Ringuette, would it not be appropriate for us to make recommendations tomorrow? I raise the point for the people assisting us in preparing the report. You have heard us; Senators Kinsella and Ringuette raised the question, and I also raised the question previously. I think it would be right to make findings on the question.

The Chair: We can do that tomorrow during the clause-by-clause.

Senator Joyal: If we had a brief paragraph, a draft of a paragraph, that would be good. It is always easier for us to have a draft text. If it were possible to have it tomorrow so that we can look at it together in order to make the recommendation, it would simply go faster.

The Chair: The meeting is adjourned until tomorrow at 10:45 a.m.

The committee is adjourned.

écrit, de notre vue. Halifax a été mentionnée, des circonscriptions dans Toronto; Calgary a aussi été mentionné. On va voir s'il y a un moyen d'avoir une plus grande précision. Et s'il y a d'autres éléments que les membres du comité veulent soulever, ils n'ont qu'à m'écrire et je leur ferai parvenir une réponse. Il est important que les gens comprennent ce qu'on fait avec le registre. Et si ce registre peut devenir la propriété du Sénat, je ne ferai que m'en enorgueillir davantage.

La présidente : Nous avons débordé des projets de loi à l'étude, mais je dois dire que votre témoignage aujourd'hui était très attendu par tous les membres du comité qui avaient beaucoup de questions à vous poser.

Le sénateur Joyal : Je vais déposer la lettre formellement.

La présidente : Nous en ferons des copies pour les membres. Et si vous avez quoi que ce soit à nous faire parvenir, nous le ferons distribuer aux membres du comité. Nous vous remercions à l'avance.

Le sénateur Ringuette : Étant donné la réponse de M. Kingsley concernant les coûts et le fait que des coûts ont été engendrés par le Conseil privé dans tout le dossier du projet de loi C-36, serait-il possible de leur écrire afin de recevoir une réponse?

La présidente : J'avais pensé qu'on aille peut-être voir si c'est possible qu'ils nous les fournissent les coûts. Si c'est possible, on vous donnera l'information.

Demain nous allons procéder à l'étude article par article pour chacun des projets de loi. Malheureusement, il y aura beaucoup d'absences du côté de l'opposition et on ne pourra pas discuter d'une préétude du projet de loi C-38. Il faudra reporter cette question à la semaine prochaine.

Le sénateur Joyal : Concernant la question des frais soulevée par le sénateur Ringuette, ne serait-il pas approprié que nous fassions des recommandations demain? Je le soulève pour les personnes qui nous assistent dans la préparation du rapport. Vous nous avez entendus; les sénateurs Kinsella et Ringuette ont soulevé la question, et j'avais aussi soulevé la question antérieurement. Je pense qu'il serait juste de faire des observations sur cette question.

La présidente : Demain, on pourra le faire au moment de l'étude article par article.

Le sénateur Joyal : Si on avait un court paragraphe, une ébauche de paragraphe, ce serait bien. C'est toujours plus facile pour nous d'avoir une ébauche de texte. Si c'était possible de l'avoir demain pour qu'on le regarde ensemble afin de faire la recommandation, cela irait tout simplement plus vite.

La présidente : La séance est levée jusqu'à demain, à 10 h 45.

La séance est levée.

OTTAWA, Thursday, February 17, 2005

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-36, to change the boundaries of the Acadie—Bathurst and Miramichi electoral districts;

OTTAWA, le jeudi 17 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-36, Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales

Bill C-302, to change the name of the electoral district of Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich; and Bill C-304, to change the name of the electoral district of Battle River, met this day at 10:47 a.m. to give consideration to the bills.

Senator Lise Bacon (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, is it agreed that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-36?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall schedule 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall schedule 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that this bill be adopted without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Does the committee wish to append observations?

An Hon. Senator: Absolutely.

The Chairman: Could we discuss the observations at the end of our proceedings today, once we have agreed on the three bills?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that I report this bill to the Senate, with observations?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We will turn now to Bill C-302.

d'Acadie—Bathurst et de Miramichi; le projet de loi C-302, Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich; ainsi que le projet de loi C-304, Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Battle River, se réunit aujourd'hui à 10 h 47 pour examiner ces projets de loi.

[*Français*]

Le sénateur Lise Bacon (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour que le comité passe à l'étude article par article du projet de loi C-36?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'annexe 1 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'annexe 2 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Vous plaît-il que ce projet de loi soit adopté sans amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le comité souhaite-t-il y annexer des observations?

Une voix : Tout à fait.

La présidente : Pourrions-nous discuter de ces observations à la fin de nos délibérations d'aujourd'hui, lorsque nous aurons adopté les trois projets de loi?

Des voix : D'accord.

La présidente : Vous plaît-il que je fasse rapport au Sénat de ce projet de loi avec observations?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous allons maintenant prendre le projet de loi C-302.

Senator Milne: I move that we report Bill C-302 to the Senate without amendments and without observations.

The Chairman: We have a few observations. If you wish, Senator Milne, we will discuss them at the end of the committee.

Is it agreed, senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Senator Milne: This name is going back to the original.

The Chairman: We will make those observations and decide what we will do with them.

We will now turn to Bill C-304.

Senator Joyal: I move that it be adopted.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We will discuss the observations. Bill C-304 is adopted without amendment.

The committee continued in camera.

Le sénateur Milne : Je propose que nous fassions rapport au Sénat du projet de loi C-302 sans amendement ni observation.

La présidente : Nous avons quelques observations. Si vous le voulez bien, sénateur Milne, nous allons en discuter à la fin de la séance.

Êtes-vous d'accord, mesdames et messieurs les sénateurs?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

Le sénateur Milne : Le nom revient à ce qu'il était à l'origine.

La présidente : Nous allons formuler ces observations et décider de ce que nous allons en faire.

Nous allons maintenant prendre le projet de loi C-304.

Le sénateur Joyal : Je propose qu'il soit adopté.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous allons discuter des observations. Le projet de loi C-304 est adopté sans amendement.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Elections Canada:

Jean-Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer;
Diane R. Davidson, Deputy Chief Electoral Officer and Chief Legal
Counsel;
Rennie Molnar, Senior Director, Register and Geography.

TÉMOINS

Élections Canada:

Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections;
Diane R. Davidson, sous-directrice générale des élections et
première conseillère juridique;
Rennie Molnar, directeur principal, Registre et Géographie.